

Comment télé VOUS ?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

12 avril 1999

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl
Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro
46

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



Pourquoi Télécinéma et Coup de film n'ont-ils pas annoncé la sortie de "Pas vu, pas pris", le film de Pierre Carles ? (voir page 10)

Edito

INÉVITABLE ?

"Les chaînes n'échapperont pas à une vraie médiation" : c'est ainsi, dans La Libre Belgique des 27 et 28 février 1999, que Philippe Vandenberg titrait son compte-rendu de la 2ème Audition des télévisions de la Communauté française en ce qui concerne le respect du code de déontologie sur la violence à la télévision.

...

Gabriel Thoveron, quant à lui, concluait l'article de couverture du Ligeur (17 mars 1999) intitulé "Télé, école du crime ?" par cette remarque : "...Il importe donc que les responsables de nos télévisions ouvrent un constant dialogue avec le public, et ce pourrait être une des fonctions de médiateurs du type de ceux mis en place dans les chaînes publiques françaises...". Espérons que ces deux journalistes aient raison.

Pour cette deuxième Audition, deux enquêtes ont été réalisées.

FAVORISER L'INTERACTIVITÉ...

Celle qui fut menée à terme par l'UCL confirme la carence de la médiation dans notre paysage audiovisuel : "...Excepté à la RTBF, qui y est contrainte par son contrat de gestion, il n'existe pas de lieu institutionnalisé de recueil et de traitement des plaintes du public. Dans le cas de la chaîne publique, on ne peut que constater le manque de notoriété et d'interactivité de cette médiation. On ne peut donc qu'encourager le recours à un ombudsman explicitement chargé de ces questions. On notera qu'une telle formule connaît des limites évidentes. Mais elle est de plus en plus souvent retenue (la rédaction de France 2, notamment, s'est récemment dotée d'un ombudsman) pour le gain de visibilité qu'elle représente...".

Les enquêteurs de l'UCL ont constaté que très peu de monde connaît l'existence du service de "médiation" de la RTBF, le "Service du suivi et de statistiques".

"...On ne peut s'empêcher, écrivent-ils, de noter que

Sommaire

- Annoncer les images violentespage 3
- Quelle nouvelle commission culturelle ?page 4
- Humour : "Vu à la télé"page 6
- Soutenons les journalistes de Télé Bruxelles.....Page 7
- Laurette Onkelinx : pour un JT Junior "quotidien"page 8
- Carte blanche au Cinéma Nova.....page 17
- Interview : Pierre Carles.....page 18
- Les réponses tardent !page 19
- Suites du JT Junior : le C.A. se réunit le 26 avrilpage 20
- Quel dialogue pour "Au nom de la loi" ?page 24

Suite de la page 1

l'appellation du service ne favorise sans doute pas sa notoriété externe, pas plus qu'interne. Le fait que ce jeune service n'ait pas été cité par nos interlocuteurs est en ce sens un indice signifiant. On ne peut donc que suggérer d'accentuer les caractéristiques d'un service de médiation complet, effectivement pris en compte en interne, accessible au public et favorisant l'interactivité..."

Tout ceci apporte de l'eau au moulin de l'A.T.A. qui s'intéresse, mois après mois, à ce service de la RTBF qui s'est mis en place, il y a maintenant un peu plus d'un an. Pourquoi un tel intérêt de notre part ?

...POUR CONTRER LE SENTIMENT D'IMPUISSANCE

La seconde enquête réalisée par l'ULB pourrait répondre à notre place : "...Afin de responsabiliser le téléspectateur, les chaînes pourraient l'informer de la possibilité et des moyens qui s'offrent à lui pour entrer en contact avec les radiodiffu-

seurs...". Comme ce n'est guère le cas actuellement, "...cela se traduit entre autre par un sentiment d'impuissance du téléspectateur..." et par "...le caractère assujettissant de la télévision...".

"TRAITER" LES PLAINTES

Ces deux enquêtes ne devraient-elles pas pousser Christian Druitte à revenir sur la déclaration qu'il nous avait faite le 28 septembre 1998 : «Je ne vais pas faire une grande opération de relations publiques sur ce service "médiation" !»

L'A.T.A. considère qu'un véritable service de médiation est un atout tant pour le public de la RTBF que pour les membres du personnel du Service Public qui cherchent à se remettre en question, à évoluer.

Nous tenons à ce que la RTBF respecte scrupuleusement la législation qui prévoit qu'elle doit traiter les plaintes écrites de ses usagers.

Nous souhaitons que la direction de la RTBF donne davantage de moyens pour

mener à bien cet objectif. Il faudrait également s'entendre sur la signification de "traiter une plainte". Nombre de téléspectateurs écrivent à la RTBF non pas pour recevoir une lettre qui leur donne raison mais pour voir leur Service public évoluer.

ÉVOLUTION

Petit à petit, le service de "médiation" de la RTBF construit son nid. Mais tout n'est pas encore parfait ! Dans le présent numéro de "Comment Télé-Z-Vous ?", plusieurs articles regretteront que ce service est encore parfois fort lent ou qu'il lui arrive de pratiquer la langue de bois. Espérons que pareils constats ne seront que le prélude à une évolution significative. Elle nous semble tout-à-fait possible et nous l'encourageons. Un bon augure ? Christian Druitte a autorisé Mme Françoise de Thier, responsable du service de "médiation", à participer à la séance du mois de juin prochain de nos "Midis de l'Audiovisuel". ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

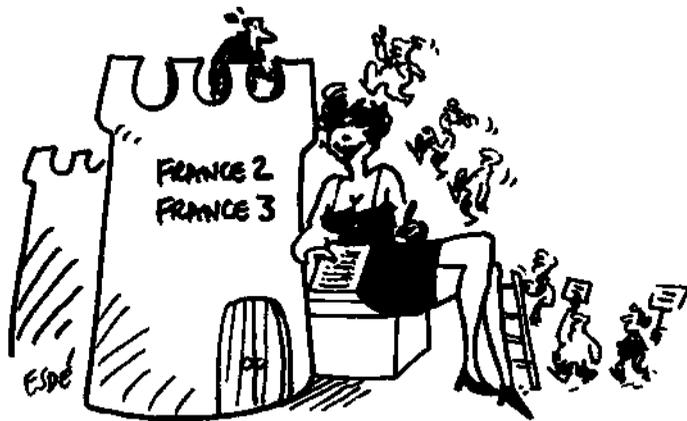
La 35ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

jeudi 29 avril

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

GENEVIÈVE GUICHENEY,

Médiatrice des programmes de France Télévision.



L'Association des Téléspectateurs Actifs reçoit Geneviève Guicheney, la nouvelle médiatrice pour les programmes de France 2 et de France 3.

Pendant une quinzaine d'années, elle participa à la rédaction et à la présentation du journal "Soir 3" de France 3.

Ensuite, elle fut nommée membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) pour une durée de 8 ans par le Président Mitterand, de 1989 à 1997.

En avril 1998, Xavier Gouyou Beauchamps, le Président de France Télévision, l'a nommée médiatrice pour les programmes de France 2 et France 3. Elle est, désormais, indépendante de toute hiérarchie.

La médiatrice agit en deuxième instance, lorsque la première réponse apportée par le responsable du programme ne satisfait pas le réclamant. Elle entend toutes les parties concernées et elle a accès à toutes informations nécessaires pour instruire le dossier : cassettes, rushes, historique... La médiatrice peut rendre public son avis. Ainsi, le 14 février dernier, elle est intervenue dans l'émission "On se dit tout" sur France 3 pour analyser pourquoi le magazine "Des racines et des ailes" avait diffusé des images d'un sauvetage en haute montagne sans signaler qu'il s'agissait en réalité d'un simple entraînement.

Le 26 janvier dernier, Les Midis de l'Audiovisuel ont déjà invité Didier Epelbaum, le médiateur de la rédaction de France 2.

Ils accueilleront, le 11 juin prochain, Françoise de Thier, la coordinatrice du service de "médiation" de la RTBF.

Mme Geneviève Guicheney sera l'invitée de l'émission de radio de la RTBF "Tout autre chose", le jeudi 29 avril en direct de 10H à 11H sur La Première. Les auditeurs pourront poser leurs questions pendant l'émission au 02/ 737 26 06.

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

COMME UN CLIP

Lors du "Mise au point" sur la violence à la télévision proposé par la RTBF, le 7 février 1999, le porte-parole du Conseil de la Jeunesse (CJEF) Georges Gilkinet détailla deux exemples sportifs : le coup de poing de Gilles de Bilde ou le jet de sièges par des supporters d'Anderlecht au stade de Bruges.



Il regrettait que, lorsque les chaînes disposent de telles "images chocs", elles les sur-utilisent. Pareilles séquences deviennent "l'image" qui clôture le JT, une image que l'on remontre aux téléspectateurs à de multiples reprises...

L.A.T.A. s'est interrogée sur un problème analogue à l'occasion de la énième rediffusion des images filmées au Congo, où l'on assiste à l'exécution d'un homme jeté du haut d'un pont.

Les rediffusions de pareilles séquences n'en amoindrissent pas la teneur en violence, même si elles la banalisent. Et il y a toujours des téléspectateurs qui les découvrent pour la première fois.

Il nous semble donc toujours indispensable, même à la énième rediffusion, d'avertir les téléspectateurs, avant leur présentation. Ce que n'avait pas fait la RTBF...

NOTRE LETTRE

Nous avons envoyé la lettre suivante au Service du suivi et de statistiques de la RTBF, le 10 décembre 1998 : "...A la veille de l'arrivée du Président Kabila à Bruxelles, le JT de la RTBF a proposé un récapitulatif de la situation au Congo.

Pour illustrer la violence qui s'y déroule, la RTBF a reprojété les images d'un homme jeté dans un fleuve et assassiné à coups de fusil par des militaires⁽¹⁾.

Votre consœur RTL Tvi a pratiqué de même.

Quelques jours plus tard, dans le "Mise au point" du 29 novembre 1998, Baudouin Cartuyvels expliqua à son invité, le Président Kabila «...Ce sont des images qui ont très fort frappé le public ici.» En France, l'automne dernier, la première diffusion de ces images sur les chaînes françaises avait suscité bien des remous et la presse écrite y consacra de nombreux articles.

Elles furent d'ailleurs le thème de la première émission de l'Hebdo du Médiateur sur France 2, le samedi 12 septembre 1998.

Le jour de l'arrivée de

Kabila à Paris, le 27 novembre 1998, le 20H de France 2 a diffusé une séquence qui présentait son portrait. Contrairement à la RTBF et RTL Tvi, ces images dures n'y furent plus rediffusées. La RTBF a donc estimé nécessaire de remonter ces images, ce que nous ne contestons pas.

Par contre, n'aurait-il pas été nécessaire de prévenir les téléspectateurs que des images dures allaient être diffusées ? Ce n'est pas parce que certains téléspectateurs voient pour la deuxième fois ces images qu'elles perdront de leur force...

EN EFFET...

Une première réponse non datée (sur l'enveloppe, le cachet de la poste indique le 28 décembre 1998) nous indique : "...Nous prenons acte de votre remarque concernant les avertissements à donner à propos de la violence de certaines images, même si celles-ci ont déjà été diffusées. Cette question est transmise à la Direction de l'information pour avis. Je ne manquerai pas de vous informer des suites qui y seront apportées..."

Le 2 février 1999, Mme Françoise de Thier nous écrit : "...Faisant suite à votre courrier concernant la rediffusion d'images filmées au Congo, où l'on assiste à l'exécution d'un homme du haut d'un pont, Michel Konen, Rédacteur en chef du Journal Télévisé me fait savoir que, en effet, un avertissement aux téléspectateurs aurait pu se justifier..."

PRÉVENTION

Naguère, pour une séquence de violence gratuite diffusée au JT de 19H30, le 5 août 1996, Michel Konen nous avait écrit que "l'éditeur s'est laissé emporter par l'aspect spectaculaire des images... Il y a eu dérapage. Cette séquence n'aurait jamais dû passer à l'antenne, M.Brédæel aurait dû avertir les téléspectateurs de la violence des images montrées."

A l'époque, nous avions demandé au Rédacteur en chef du Journal Télévisé :

"Lorsque la rédaction estime qu'il y a eu "dérapage", considère-t-elle qu'il faut en informer les téléspectateurs ?". Il nous répondit : "Lorsqu'il y a erreur, certainement. Lorsqu'il y a dérapage, nous nous préoccupons plutôt de ne pas les multiplier." La solution préconisée par Michel Konen ne nous semble pas efficace puisque des problèmes analogues se reposent aujourd'hui. Signaler l'erreur aux téléspectateurs permettrait de favoriser davantage une prise de conscience au sein de la rédaction et donc mener un travail de prévention.

Ceci nous semble d'autant plus indispensable que la RTBF ne peut pas être sanctionnée pour pareils faits par le CSA.

EXEMPLAIRE

Ce 13 mars 1999, au cours de la 24ème émission de "L'Hebdo du Médiateur", sur France 2, Didier Epelbaum a déclaré : "...A propos de la Sierra Leone, plusieurs téléspectateurs se sont plaints que des images très violentes d'enfants martyrisés aient été diffusées, le 5 mars à 13H, sans aucun avertissement préalable. Bien sûr, ils ont raison. Ces images pouvaient choquer une partie des téléspectateurs et l'absence d'avertissement était dû à un manque de coordination dans la préparation du journal. Il y a eu un rappel à l'ordre..."

Le médiateur consacra d'ailleurs la moitié de son émission de la semaine suivante à la question de savoir s'il fallait diffuser ou non ces images et enquêtera pour découvrir si le cameraman aurait pu ou non secourir l'enfant qu'il filmait. A nouveau, il regrettera que la diffusion de cette séquence n'ait pas été précédée d'un avertissement.

Voilà une façon claire de s'exprimer. Elle ne peut que crédibiliser le Service public auprès de ses téléspectateurs. Bravo, France 2. ■

(1) L'Hebdo du Médiateur (France 2) nous apprendra que la victime échappera à cette fusillade.

PAS QUE DU BLA-BLA ?

La RTBF a décidé que dans sa nouvelle commission "culture", il y aurait 14 représentants du monde culturel choisis par 2 sociétés de droits d'auteur, 5 représentants du Ministère de la communauté française, 10 représentants de la RTBF et aucun représentant des usagers. Ainsi, les auditeurs et les téléspectateurs sont à nouveau ignorés. Confie-t-on, à la RTBF, leur représentation uniquement aux sondages d'audience ?

•••

Dans un entretien accordé par Henry Ingberg au quotidien Le Matin, le 27 octobre 1998, l'A.T.A. découvre presque par hasard l'existence de

cette nouvelle "Commission culture".

La création de celle-ci n'a pas été médiatisée auprès du public, ni auprès des membres de la structure qui précéda cette commission, à savoir l'Atelier culture et télévision.

Nous avons donc écrit à Henry Ingberg, le 4 novembre 1998, pour en savoir davantage. Après avoir reçu un rappel, le 10 décembre, il nous a aimablement répondu, le 15 du même mois. Vous trouverez copie de ces réponses ci-dessous.

GRÂCE À LA SACD

Pour former l'Atelier culture et télévision, Henry Ingberg avait refusé la demande de participation de l'A.T.A. La société de droits d'auteurs SACD, ne comprenant pas cette position, décida d'inclure un membre de l'A.T.A. dans sa délégation. Il

siégerait à titre personnel, mandaté par la SACD.

Cette participation à l'Atelier fut importante pour l'A.T.A., car elle nous permit d'avoir accès aux documents et aux discussions de cette structure. Elle permit aussi de soulever une série de problèmes. L'intégration de notre délégué fut telle que, petit à petit, même les comptes-rendus officiels des réunions lièrent le nom de notre représentant aux initiales de notre association.

QUELQUES CHANGEMENTS DURABLES

Cet Atelier a mené un long travail de réflexion, mais il a également débouché sur trois résultats concrets dont les téléspectateurs sont, aujourd'hui, toujours les bénéficiaires.

• 1 : La création de l'émission d'information culturelle "Javas" diffusée, dans un

Dialogue et synergies

QUATRE FOIS PAR AN

Voici de larges extraits de la lettre que nous a adressé Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté française

LA FIN DE L'ATELIER

"L'atelier culture et télévision a tenu sa dernière réunion en octobre 1997, par la présentation par Christian Druitte, alors nouvel Administrateur général, de son approche quant à la politique culturelle de la RTBF.

A cette occasion, j'ai fait état du fait que la commission prévue à l'article 12 du contrat de gestion et dont la mission est de créer et développer des synergies avec l'ensemble des acteurs du secteur de la communication et de la culture de la Communauté française devait être instituée.

Parallèlement, il était indiqué que l'objectif n'était pas en soi la pérennité de l'atelier, eu égard à ce nouveau contexte.

L'atelier s'est alors mis à la disposition de la RTBF et de ses membres pour constituer encore un temps "l'anti-chambre" de la commission. Cette étape intermédiaire n'a cependant pas été mise en œuvre."

LA NOUVELLE COMMISSION

"La commission culture RTBF a été instaurée le 30

juin 1998 en application de l'article 12 du contrat de gestion. Mise en place au sein même de la RTBF, sous la présidence de Christian Druitte, elle marque clairement sa volonté de nouer un dialogue et des synergies avec les acteurs du monde de la communication et de la culture.

D'autre part, l'instauration de ce dialogue devrait permettre une meilleure connaissance par l'extérieur des mécanismes internes et des modes de production de la RTBF. Par cet échange, le secteur culturel et la RTBF souhaitent mettre en place de réelles collaborations.

La Commission a été composée par la RTBF, d'un groupe de 20 à 25 membres permanents constituant le noyau de base. Les membres qui la composent sont les suivants :

Pour le secteur culturel extérieur à la RTBF :

Mmes Caroline LAMARCHE, Isabelle RIGAU, Chris VANDER STAPPEN, Anne VANWEDDINGEN;

MM. Pierre CORAN, Jacques DEDECKER, Christophe DEPRETER, Vincent ENGEL, Michel HERR, Richard KALISZ, Paul LOUKA, Jo MAY,

Peter VAN ROMPAEY, Frédéric YOUNG.

Ces membres ont été choisis sur base de propositions faites par la SABAM et la SACD.

Pour la RTBF :

Mmes Françoise DE THIER, Anne HISLAIRE, Dolorès OSCARI;

MM. Jacques BAUDUIN, Claude DELACROIX, Christian DRUITTE, Philippe LONGTAIN, Gérard LOVERIUS, Eric POIVRE.

Pour le Ministère de la Communauté française :

Mmes France LEBON, Michèle CARLIER;

MM. Henry INGBERG, Paul-Eric MOSSERAY, Jean-Luc OUTERS.

La Commission a préconisé un mode de fonctionnement souple, permettant d'accueillir, en fonction des thèmes traités, des invités spécialisés considérés comme "personnes-ressources".

Elle prévoit de tenir 4 réunions par an. Son fonctionnement sera fixé par un règlement d'ordre intérieur en cours de préparation." ■

premier temps, à des heures relativement ingrates car la direction de la RTBF n'imaginait pas qu'un vaste public soit intéressé par cette démarche.

C'est le Directeur du Théâtre 140 qui a bataillé ferme et qui a mobilisé pendant plusieurs mois les autres membres de l'Atelier pour que ce projet se concrétise.

• 2 : Une seconde offensive fut menée toujours à l'initiative du même flamboyant Jo Dekmine pour que plusieurs rediffusions de "Javas" soient programmées à des heures de grande écoute. Lorsque notre service public accepta cette demande, il découvrit que l'audience récoltée par cette initiative était importante.

• 3 : Le représentant de l'A. T. A. a mis en évidence les horaires absurdes (parfois, vers 24H) de "Courants d'Art". Quelques mois plus tard, une multi-diffusion plus judicieuse fut mise en place.

NON AU PONCTUEL

Nous constatons que les deux membres de l'ancien Atelier qui avaient forcé des changements visibles —et utiles— pour les téléspectateurs ne sont plus membres permanents de la nouvelle Commission culture RTBF.

Bien entendu, ces membres permanents de l'ancien Atelier pourront être invités pour participer

ponctuellement aux travaux de la Commission actuelle, mais l'expérience de l'Atelier a montré qu'il fallait être un membre permanent et souvent revenir à la charge, réunion après réunion, pour conquérir un changement concret.

ET LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION ?

C'est la direction de la RTBF qui a lancé les invitations pour former la nouvelle Commission. A-t-elle respecté strictement ses obligations ? Pas vraiment.

En effet, le contrat de gestion de la RTBF stipule, dans son article 12 que "...l'entreprise crée en son sein une commission dont la mission est de créer et développer des synergies avec l'ensemble des acteurs du secteur de la communication et de la culture de la Communauté française. Elle comptera parmi ses membres des représentants des secteurs concernés".

Le contrat de gestion ne se limite pas au secteur culturel. Il demande également que le secteur de la communication, et même que "l'ensemble" de ses "acteurs" soient représentés. Bien entendu, le contrat de gestion ne définit pas ce que recouvre ce secteur de la communication... mais il nous semble bien sous-représenté dans la Commission... qui a même perdu le terme "communication"

dans son appellation puisqu'on parle actuellement de "la commission culture de la RTBF". Le contrat de gestion permettait à Christian Druite et à son équipe de prévoir dans leur panel des représentants des usagers de la RTBF. En vain.

PAS INVITÉS

Jo Dekmine nous a confirmé que, s'il avait été invité à participer à cette Commission, il aurait marqué son accord. Il en est de même pour le représentant de l'A.T.A.

Nous avons contacté l'un des membres de la nouvelle Commission. Il nous a ainsi résumé le déroulement des premières réunions : "Je n'en pense pas grand chose. La Commission doit bien entendu avoir le temps de se mettre en place. On reparle de choses dont on a déjà souvent parlé ailleurs... Pour le moment, c'est de l'occupationnel pour troisième âge qui n'aurait rien d'autre à faire !"

DU CONCRET, S'IL VOUS PLAÎT !

Il faut toujours donner sa chance à une nouvelle Commission. L'A.T.A. aimerait, bien entendu, être informée régulièrement de ses travaux. L'appel est lancé !

Est-ce un défi ? Dans un an, nous verrons quels changements concrets pour l'usager de la RTBF elle aura suscités. ■

Les locales et le business

RÉACTIONS



Tel était le dessin qui illustre certaines dérives apparues sur plusieurs chaînes de télévision locales en Communauté française (N°44 de "Comment Télé-Vous ?").

•••

L'une d'entre-elles a réagi. Marc de Haan, Rédacteur en chef et Directeur de l'information de Télé Bruxelles nous écrit, ce 27 novembre 1998.

Il est étonnant que ce

n'est pas son Directeur qui nous réponde car nos principaux griefs ne visaient pas le secteur de l'information, mais bien le reste : les émissions bouche-trou qui n'ont rien à voir avec la réalité Bruxelloise ou ces pseudo agendas culturels "exclusivement promotionnels qui ne sont que le prétexte à "offrir" quelques places gratuites à quelques téléspectateurs tirés au sort après avoir joué en téléphonant à un 0900 qui rapporte gros à la chaîne..."

LA RÉPONSE DE MARC DE HAAN

"Dans votre périodique, vous reprochez à Télé Bruxelles de ressembler de plus en plus à une chaîne privée, ce qui semble à votre estime une tare. Plutôt que logiquement réclamer des pouvoirs publics un plus grand soutien financier, vous leur suggérez dès lors de supprimer nos subventions. Cette idée géniale aurait pour effet immédiat la disparition de nos programmes et le licenciement de l'intégralité du personnel : il fallait y penser ! Trêve de plaisanterie, je crois pouvoir vous rassurer sur notre volonté d'accorder toute notre attention à la vie proprement bruxelloise et de maintenir une grande exigence éthique. Nos émissions le prouvent chaque jour, et de nouveaux programmes ont encore renforcé notre engagement sur le terrain de l'actualité bruxelloise. Je sais votre association salutairement irritante, mais aussi de bonne foi, et je suis certain que vous ne manquerez pas de souligner auprès de vos lecteurs les

efforts considérables que notre personnel déploie pour assurer sa mission d'information régionale."

LE COMMENTAIRE DE L'A.T.A.

Marc de Haan a raison lorsqu'il parle de l'effort de sa rédaction. Nous serons même plus concret que lui et nous félicitons Télé Bruxelles d'avoir trouvé l'énergie de compléter ses programmes d'information par une édition du JT axée sur les événements du week-end qui est diffusée le dimanche, à partir de 18H.

Néanmoins, Marc de Haan ne peut oublier les problèmes soulevés par la délégation syndicale de Télé Bruxelles et dont la citation d'extraits d'un communiqué de presse constituait l'essentiel de notre article...

Des efforts, il y en a. Mais sont-ils bien promotionnés ? Par exemple, "Coup de pouce", diffusée en boucle le dimanche entre 10H et 12H. Il s'agit d'une émission hebdomadaire de 24 minutes qui propose notamment des séquences réalisées par des ateliers de jeunes (Graphoui,

la maison des jeunes d'Anderlecht, Imagica, Zorobabel, le centre vidéo des jeunes du quartier maritime, etc.).

Marcel Wynands, le directeur du Centre vidéo de Bruxelles, dans une carte blanche publiée par Le Soir du 9 mars 1999, explique que cette initiative est réalisée avec "des moyens dérisoires".

Au mensuel "Traverses" (mars 1999), Martine Depauw, également du Centre Vidéo de Bruxelles, déclare : "Excepté le prêt d'un banc de montage, Télé Bruxelles ne fait rien. Et ne nous paie rien comme droits de diffusion".

Comment expliquer que, durant les premières semaines de lancement de ce nouveau magazine, les communiqués de presse hebdomadaires fort détaillés de Télé Bruxelles ne signalaient pas les diffusions de "Coup de pouce"... Et lorsque ce fut le cas, pour le dimanche 14 mars 1999, il y eut erreur dans la définition du programme : Télé Bruxelles laissait croire qu'il s'agissait d'une émission européenne

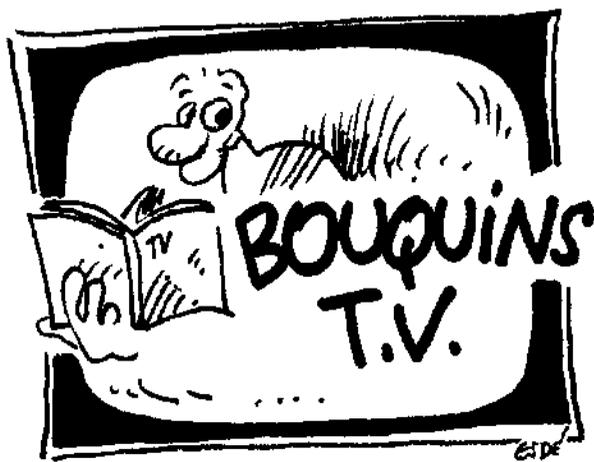
pour les jeunes... En fait, elle confondait "Coup de pouce" et "Quinze J" !

Enfin, le 21 mars 1999, vient enfin la bonne définition : il s'agit d'une émission réalisée par de jeunes Bruxellois.

Mais il y a d'autres chat à fouetter... Et là, nous tenons à soutenir publiquement les journalistes de Télé Bruxelles, que certains veulent transformer en agents de propagande des grands partis francophones. En effet, le C.A. a décidé d'écarter les partis démocratiques flamands des débats organisés durant la campagne électorale sur la chaîne régionale.

Serge Moureaux (PS), vice-président de Télé Bruxelles, ose déclarer à Olivier Mukuna, pour "Le Matin" du 16/3/1999 : "(Cette décision) est tout à fait démocratique dans la mesure où il existe une télé communautaire francophone et une autre néerlandophone...".

La télé flamande "TV Brussel", elle, invitera les mandataires flamands ET francophones à débattre !



Vu à la télé BERNAR

*Le 16 février 1999,
Laurent Boyer
présentait sur M6
"Moments de vérité",
une émission censée
resituer quelques
moments "forts" de la
télé.*

...

Avec telle ou telle star du petit écran, l'animateur commente un "événement" vécu naguère. Ainsi, Christine Bravo se souvient que durant la première moitié de la dernière décennie de ce siècle, elle anima "Frou-Frou" sur France 2. Avec ses copines, elle accueillait notamment Richard Gere. Le plan média ultra chargé de ce dernier ne lui permit d'assister qu'à une partie du tournage. Et donc, au montage, lorsque telle ou telle frou-frouteuse, en fin d'émission, raconte une blague ou présente un livre,

on réutilise tel ou tel plan de coupe où le beau Richard acquiesce ou sourit... tourné en début d'émission !

La récente révélation de ce petit "bidonnage" vous donne envie de redécouvrir "Frou-frou"...?

Rien de plus simple ! Feuillotez donc l'album "Vu à la télé" que Charlie Hebdo vient de sortir dans sa collection "Hors-Série". Il vous propose un recueil de près de 80 planches de Bernar (sans d) publiées dans l'hebdomadaire politico-satirique.

En page 67, vous pourrez découvrir la planche qui date de septembre 1993 et que nous reproduisons.

La vision au scalpel créée par les crayons et les feutres de Bernar permet une prise de distance et une analyse d'un quotidien où nombre d'entre-nous s'engloutissent lorsqu'ils sont affalés en face du petit écran. Grâce au des-

sinateur de Charlie Hebdo, la banalité apparemment insipide devient comédie humaine. Le téléspectateur accro à telle ou telle émission la redécouvre dans un miroir déformant et peut s'en distancier. Peut-être, par la suite, éprouvera-t-il un double plaisir en la regardant : sa consommation fanatique sera complétée par un regard critique. Au lieu de voir la télé, peut-être qu'il apprendra à la regarder. Quel bel exemple d'éducation aux médias !

Comme le dit Charb, l'un des ses confrères de Charlie Hebdo, Bernar n'est pas un caricaturiste : "...il est bien plus méchant que ça, il dessine l'âme de ses victimes".

Dans ce recueil, vous retrouverez un grand nombre de vedettes du "petit écran", des arts ou de la politique française (on a droit également à un Hassan II niant l'existence de prisonniers politiques, face à ses interviewers de France 2, Alain Duhamel et Jean-Luc Mano...). Il est préfacé par Pierre Marcelle, ancien chroniqueur TV de Libération et auteur du livre "Contre la télé".

Et pour ceux qui ne le sauraient pas, Bernar continue à sévir chaque semaine dans Charlie Hebdo. ■

**Hors-Série n°8
Vu à la télé
En vente dans les
bonnes librairies.**

Charlie Hebdo
44, rue de Turbigo
75003 Paris.

NOTRE SOUTIEN

Voici le communiqué de presse que nous avons publié sous le titre : "L.A.T.A. soutient l'action des journalistes de Télé Bruxelles".

L'Association des Téléspéctateurs Actifs (A.T.A.) découvre avec intérêt que les journalistes de Télé Bruxelles dénoncent publiquement la pression constante des hommes politiques sur leur travail rédactionnel. Selon eux, celle-ci a atteint durant la présente période préélectorale un point de non-retour.

L'A.T.A. rappelle que tout Bruxellois francophone a le droit de voter pour des personnalités flamandes s'il le souhaite. Et il en est de même pour les électeurs flamands.

Il est donc évident que toutes les émissions d'information de Télé Bruxelles et de TV Brussel doivent donner la parole à tous les candidats issus de formations démocratiques qui se présentent dans la capitale.

L'A.T.A. s'oppose donc aux décisions prises en la matière par les membres PRL et PS du Conseil d'Administration de Télé Bruxelles.

L'A.T.A. regrette également que les membres Ecolo et PSC aient préféré à plusieurs reprises s'abstenir plutôt que de s'opposer à ces décisions.

Cet événement contribue à remettre en question la composition des conseils d'administration de nombre de médias audiovisuels.

L'omniprésence de "politiques", souvent peu informés des matières audiovisuelles et "sourds" aux demandes citoyennes, risquent de transformer ces outils d'information en moyens de communication institutionnels. ■



QUELS NOUVEAUX

Nous avons attendu toute une législature pour découvrir, enfin, en pleine campagne électorale, la Ministre de tutelle de la RTBF s'exprimer en faveur des usagers du petit écran. Il faut le reconnaître : les réflexions et les arguments de Laurette Onkelinx sont convaincants. Ils sont même historiques.

•••

En effet, pour la première fois dans l'histoire de notre télévision, nous découvrons un(e) Ministre ayant en charge l'audiovisuel affirmer rendre prioritaire une demande qui est portée par des citoyens et remettre en question publiquement l'attitude de la RTBF par rapport à cette revendication :

dans un colloque et, par deux fois au cours d'une même journée, dans des interviews diffusées par la RTBF elle-même !

Ainsi, l'opinion de Mme Onkelinx rejoint celles des 150 signataires de notre Appel qui demandent, depuis le 9 mars 1998, la création de ce JT quotidien pour les enfants.

AVIS AUX PRÉSIDENTS DES PARTIS !

Il est pour le moins regrettable que la Ministre Présidente doive agir ainsi alors que les membres socialistes qui font la pluie et le beau temps au Conseil d'Administration de la RTBF n'ont pas traité positivement ce dossier. Il serait utile que les Présidents des partis tirent les leçons de cet événement. En effet, après les élections, le Conseil d'Administration de la RTBF sera réformé, en fon-

Ce qui s'est passé

LA MINISTRE PRÉFÈRE

Le 27 février 1999, se déroulait la deuxième audition des télévisions de la Communauté française en ce qui concerne le respect du code de déontologie sur la violence à la télévision.

•••

Contrairement à la première audition, deux ans et demi plus tôt, cette nouvelle rencontre fut fort utile. Merci à ses organisateurs : Henry Ingberg, Myriam Lenoble et le personnel du Ministère de la Communauté française.

D'avantage de temps était consacré aux témoignages du public. Mme Laurette Onkelinx était présente ainsi que tous les acteurs du monde de l'audiovisuel. Bernard Watelet, ex-journaliste à la RTBF, qui fut l'un des deux animateurs de l'émission "Les Pieds dans le plat", fut choisi pour dynamiser cette séance. Il le fit avec talent, contraignant les intervenants officiels, par ses subtiles sous-questions, à s'éloigner de leurs déclarations académiques.

Ne manquait que la présence de postes de télévision... pour pouvoir visionner quelques exemples de ce que l'on tenta de définir en vain avec des mots : la violence gratuite. Une simple présentation de la séquence sanctionnée de RTL TVi aurait sans doute suffi pour mettre d'accord la majorité des participants !

TROIS COMBATS

Cette audition fut particulièrement profitable à l'A.T.A. Trois de nos plus importantes pressions furent mises en exergue : la signalétique, le JT quotidien pour les

enfants et le développement de la médiation des chaînes avec leurs usagers.

LA PRÉFÉRENCE DE MME ONKELINX

La Ministre de l'audiovisuel Laurette Onkelinx a réagi directement après l'intervention de l'A.T.A. concernant l'absence d'une volonté politique pour financer un journal télévisé quotidien pour les enfants à la RTBF : «...Je comptais faire allusion au journal télévisé pour enfants dans mon intervention (finale). Je vous dirai directement que j'y suis favorable. Autant je suis largement d'accord sur pas mal de points avec la RTBF, sur la manière dont elle se gère, autant, comme Ministre de tutelle, sur ce point-là, je ne suis pas d'accord. Je pense que la dotation est suffisante pour prévoir une émission spécifique pour les enfants. On va continuer le dialogue mais il me semble que si la RTBF continue à ne donner uniquement que l'argument budgétaire, je lui donnerai un contre-argument. A côté de la dotation globale, il y a des dotations spécifiques pour la RTBF. A certaines de ces missions moins importantes, il faudra préférer celle-là qui me semble primordiale : l'éducation aux médias doit être réalisée par les chaînes elles-mêmes aussi...»

Applaudissements dans la salle. Ensuite, l'A.T.A. poursuivit son interpellation : «Mme Onkelinx, votre proposition vise-t-elle un JT quotidien ou hebdomadaire ?»

La Ministre-Présidente répond : «Ma préférence va pour un JT quotidien...»

CELA SENT LE ROUSSI !

Le discours de Laurette Onkelinx est clair : «...Je ne

peux évoquer le rôle que les télévisions peuvent jouer en matière d'éducation aux médias sans m'arrêter quelques instants sur une demande publique qui s'exprime déjà depuis longtemps : celle de rétablir la présence d'un journal télévisé pour enfants sur l'antenne de la RTBF. La RTBF n'a aucune objection de principe à l'égard de ce projet. Elle en évalue le coût et les moyens de financement. Si elle devait conclure qu'elle ne peut le monter dans le cadre de sa dotation, je proposerai au Gouvernement de remplacer une des missions spécifiques que celui-ci confie au service public moyennant une rémunération spéciale, par la mission de produire un journal télévisé pour les enfants. La valeur pédagogique d'une telle émission justifie d'en faire une priorité. A moins que RTL TVi par exemple ne montre la voie et oblige alors la RTBF à la concurrencer sur ce terrain éducatif !»

La lecture de cette dernière remarque par la Ministre provoquera les rires de l'assemblée. Cette partie du discours sera la seule qui sera applaudie par la salle. Bernard Watelet, l'animateur du débat, en ancien de la RTBF, au micro, mettra en garde avec ironie l'Administrateur général de la RTBF : "Christian, cela sent le roussi..."

EN PRIORITÉ

Aux JT de la RTBF du 27 février 1999, la remontrance de la Ministre à l'égard de la RTBF ne passera pas inaperçue, comme en témoigne le commentaire de la séquence de Thierry Bellefroid : «De la violence, on n'en trouve pas que dans les fictions, il y en a aussi dans les journaux télévisés, d'où l'idée de plus en

ADMINISTRATEURS ?

tion des résultats des urnes.

Chaque parti y déléguera ses administrateurs. C'est la moins mauvaise des solutions démocratiques pour constituer la direction du Service public. A condition que les directions des partis veillent à y mandater des administrateurs qui soient profondément attentifs aux besoins fondamentaux des citoyens.

QUOTIDIEN, PAR NATURE

Dans le cas présent, respecter la demande publique, c'est créer un journal télévisé quotidien pour les enfants. Chez nos voisins flamands, il s'est écoulé trois mois entre la décision de créer un JT quotidien et sa mise à l'antenne, du lundi au vendredi. Ce n'est donc pas surhumain ! Si la RTBF prépare, comme elle l'affirme, son projet depuis plus

de deux ans, elle devrait être capable de proposer rapidement une émission quotidienne de qualité, sans passer par l'étape préalable d'un hebdomadaire.

55 MILLIONS

À Alain Gerlache qui l'interrogeait dans "A bout portant", le 27 février 1999, la Ministre-Présidente révéla que la RTBF avait estimé les frais de ce JT junior successivement à 10, 20 et 36 millions. S'agit-il du budget annuel d'une émission hebdomadaire ou quotidienne ?

Comparaison n'est pas raison. Il est néanmoins instructif de savoir que, interrogé par nos soins le 2 mars 1999, Leo De Bock, le producteur et rédacteur en chef de Studio.Ket, affirmait que la première saison de ce JT a coûté 55 millions. ■

le 27 février 1999

UN JT "QUOTIDIEN" !

plus répandue de la nécessité d'un JT spécial pour enfants à la RTBF. Laurette Onkelinx s'impatiente...»

Pour le JT, Laurette Onkelinx résume ainsi son interpellation : «On me dit continuellement qu'on n'a pas les moyens. Moi, je dis qu'on a les moyens et si je continue à avoir un refus sur cette proposition, je prendrai une initiative. Notamment, à côté de sa dotation globale, la RTBF a des dotations spécifiques pour quelques missions. Eh bien, je changerai les missions pour mettre en ordre de priorité le JT enfants».

La séquence propose également la réaction de Christian Druite : «Je n'ai pas dit non. J'ai dit que ce projet était à l'étude. Pour faire des choses sérieusement, nous devons avoir les moyens de les faire et nous devons dégager des moyens sérieux et crédibles».

10, 20, PUIS 36 MILLIONS !

Rebelotte juste après le JT de 19H30 : "A bout portant" accueille... Laurette Onkelinx qui déclare :

— ...J'estime que les télévisions devraient faire plus dans cette politique d'éducation aux médias.

— Alain Gerlache : ...Un journal pour enfants, à la RTBF, par exemple ?

— Exactement...

— Vous l'avez mise de façon assez radicale au pied du mur, la RTBF ! Pourquoi ce changement d'attitude, maintenant ? C'est l'approche des élections ?

— Pourquoi ce changement d'attitude ? Je vais vous le dire : je suis un petit peu agacée de ce qui se passe pour le moment. Vous savez bien que je me suis vraiment battue au niveau européen

pour maintenir la dotation publique des télévisions de service public. C'était un

combat difficile. Et si nous avons pu obtenir un protocole additionnel au traité

Autres précisions

Cette nouvelle journée d'audition a permis de préciser deux autres points.

LE CSA ET LE PUBLIC

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) répond à toutes les lettres qu'il reçoit. Mais souhaitez-il que les téléspectateurs prennent l'habitude de lui écrire ? Favorisera-t-il pareille démarche ?

Nous avons interpellé en public sa Présidente, Evelyne Lentzen : «Je voudrais savoir si le CSA a envie qu'on lui écrive ? (rire dans la salle) Je connais une version qui laisse entendre que le CSA n'a surtout pas envie qu'on lui écrive... Le CSA fera-t-il une politique de promotion pour que le public lui écrive ?»

Evelyne Lentzen : «Je suis tout-à-fait attentive à ce que le public nous écrive, bien sûr...»

RTL TVI : RÉAGIR POSITIVEMENT ?

Nous avons contesté Jean-Charles de Keyser lorsqu'il a affirmé à l'assemblée qu'il avait concrétisé son offre de rencontrer le public au moment de l'élaboration des grilles de la saison suivante.

Il y a deux ans et demi, lors de la première audi-

tion, il avait annoncé, s'adressant à l'ensemble du secteur associatif réunis ce jour-là : «Je suis prêt à mettre sur pied une rencontre annuelle pour vous expliquer si oui ou non, nous pouvons répondre à vos souhaits».

Au printemps 1997, RTL TVi ne lança aucune invitation. L'A.T.A. écrit à Mr de Keyser pour lui rappeler sa proposition. Ce dernier invita l'A.T.A. à le rencontrer avec le Directeur de la rédaction, Stéphane Rosenblatt. Une dizaine de membres de l'A.T.A. participèrent, le 1er juillet 1997, à une passionnante rencontre de près de deux heures que nous avons relaté dans le "Comment Télec-Vous ?" N° 35 (pages 1 à 5).

Mais aucune autre association n'avait été invitée par RTL TVi.

L'année suivante, aucune nouvelle invitation ne fut proposée.

Et donc, au cours de cette seconde audition, nous avons publiquement signifié à Jean-Charles de Keyser : «Voyons l'avenir. Nous sommes à la veille de la préparation des prochaines grilles de la prochaine saison. A vous de lancer une initiative non pas uniquement en direction de l'A.T.A. mais bien à l'ensemble du secteur associatif pour avoir cette fameuse discussion que vous nous promettez depuis deux ans et on verra, dans la pratique, si vous le faites !» ■

d'Amsterdam, il a fallu pour cela batailler ferme. D'autre part, la RTBF sait la volonté de l'ensemble des partis démocratiques, des citoyens, d'avoir une information à destination des enfants convenable. J'ai demandé à la RTBF de réfléchir à cela. Je constate que plus la RTBF réfléchit, moins on est proche d'une solution. Regardez au niveau du coût : au départ, on parlait de 10 millions, puis c'est devenu 20, et à l'heure actuelle, c'est 36... Bientôt, on me dira qu'il faudra construire un nouveau bâtiment pour cette émission-là... Je le dis : je ne suis pas d'accord. Pour moi, c'est une priorité et donc j'ai dit à la RTBF : puisque vous êtes un organe de référence, puisque dans le contrat de gestion, il y a des obligations concernant la politique de la

jeunesse, je veux que l'on trouve une solution. Cette solution se fera après un dialogue que l'on va continuer à avoir entre la RTBF et la Ministre de tutelle que je suis...

JT SANS BLA-BLA

Au cours de l'audition publique, Jean-Michel Javeau, Président du Conseil de la Jeunesse d'expression française (CJEF) rappela également qu'il existe déjà plusieurs émissions pour les plus petits : Bla Bla, les Télé-tubbies, etc. Par contre, la tranche des 14-15 ans est «quelque peu délaissée alors qu'elle est primordiale».

Selon lui, il faudrait préparer les fondements du nouveau JT en s'informant auprès des acteurs du terrain. Ainsi, pour lui, par exemple, il ne faudrait pas

associer le personnage de Bla Bla à cette nouvelle émission d'information. Il serait primordial d'y proposer une démarche d'éducation permanente «car les jeunes qui la regarderont seront les citoyens de demain».

La position de Jean-Michel Javeau concernant Bla Bla se rapproche de celle publiée naguère par l'A.T.A. dans un précédent "Comment Télé-Vous ?". Ce n'est guère de "l'anti Bla Bla" car cette émission et l'équipe qui l'anime sont à féliciter. Seulement, les jeunes ados délaissent les héros de leur enfance et donc Bla Bla constituerait pour eux une contre-publicité de ce JT junior. Par contre, pour toucher plusieurs tranches d'âges, rappelons que les multidiffusions de ce JT seraient utiles. ■

Violence gratuite sanctionnée

REVUE DE PRESSE

De nombreux extraits de presse ont traité de l'amende de 100.000 FB infligée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à RTL TVi, pour une séquence de violence gratuite diffusée dans son JT. Certains d'entre eux appellent un commentaire.

CINÉ-TÉLÉ-REVUE

Le 11/2/1999, Ciné-Télé-Revue a interrogé Stéphane Rosenblatt, le directeur de l'information sur RTL TVi :
— *Avez-vous été surpris par la sanction ?*
— *Oui, une plainte a été déposée contre nous, émanant de l'Association des Téléspectateurs Actifs... Je ne comprends pas bien ce que cherche ce groupement de téléspectateurs en s'attaquant à l'information. Avec cette affaire, on touche à la liberté de la presse et à la responsabilité des rédactions. Celles-ci ont tout pouvoir pour déterminer les infos qu'elles diffusent ou ne diffusent pas...*

Il est bon de rappeler à Stéphane Rosenblatt et à Ciné-Télé-Revue que l'A.T.A. n'a pas déposé plainte auprès du CSA.

Nous avons publié dans le "Comment Télé-Vous ?" N°41, daté du 20 mai 1999, une article qui analysait comment la séquence incriminée avait été montée par RTL TVi. Nous la considérons beaucoup plus violente que la séquence de TF1 consacrée au même sujet. Les représentants du CSA ont lu notre article et ont décidé de mener leur enquête.

Contrairement à ce que Mr Rosenblatt veut faire croire,

l'A.T.A. n'attaque pas l'information... mais tente de la protéger.

LA LIBRE BELGIQUE

Dans la Libre Belgique du 8 février 1999, Evelyne Lentzen, la Présidente du CSA, explique à Philippe Vandenberg comment "tout le monde" peut déposer plainte ou demander un avis. Elle confirme notamment que "dans tous les cas de figure", les gens du CSA "répondent à toutes les lettres".

A la question "Peut-on se défendre ?", elle détaille : "Bien sûr. Il y a d'abord une audition privée suivie d'un débat. Puis l'opérateur a un mois pour préparer une audition qui, cette fois, est publique..."

Étonnant, cette audition "publique" ! Bien que le CSA ait instruit son dossier suite à la parution de notre article... ce même CSA ne nous a pas invité à assister à "l'audition publique". À quoi sert une audition publique... si elle n'est pas annoncée !

LE LIGUEUR

Dans Le Ligueur du 7 février 1999, Jean Couchard note : "...Là où le bât blesse davantage est qu'il ait fallût (sic) l'intervention d'une association extérieure au CSA pour attirer son attention sur ce dérapage maladroit-là. Que le Comité d'agrégation et de contrôle du CSA ne s'en soit pas saisi de sa propre initiative pourrait faire naître ce soupçon que, pour éminents qu'ils soient pour la plupart, les membres du conseil ad hoc ont pour handicap majeur de ne guère regarder la télé..."

Nous émettions auprès d'un spécialiste des médias l'hypothèse selon laquelle

80% des personnes qui travaillent dans l'audiovisuel regardaient très peu la télévision en dehors de leurs heures de travail... Notre interlocuteur fut encore plus radical que nous ! Il semble donc qu'en Belgique les seules personnes capables de détecter les dérégulations des télésoient les téléspectateurs !

Le CSA devrait donc populariser régulièrement son adresse : ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. Il en va de même pour le service de "médiation" de la RTBF. Dans un récent Controverse, on entendait une critique analogue concernant le médiateur de la SNCB !

LE SOIR

Dominique Legrand ne croit pas au hasard... et lance son hypothèse, dans Le Soir du 9 février 1999 : l'émission Mise au Point axée sur la violence à la télévision organisée par la RTBF dans la foulée de la sanction de RTL TVi "...a permis d'épingler le fonctionnement particulier du CSA, qui aurait inopinément réagi à une plainte émanant de l'Association des téléspectateurs actifs... datant du printemps ! A l'heure où la Communauté française s'apprête à élargir le débat à l'audition publique des télévisions de la Communauté française quant au respect du code de déontologie sur la violence à la télévision, le coup de semonce tomberait-il à pic ?"

PAN

Pan, le 11 février 1999, écrit : "l'amende infligée par le CSA pour diffusion d'images choc, lors d'un JT, serait exagérée. Outre que

beaucoup... se sont étonné de voir la chaîne privée, seule, sanctionnée..."

Exact ! Pour rappel, le CSA ne peut pas infliger d'amende à la RTBF. Seul, le Gouvernement de la Communauté française pourrait le faire. Est-ce imaginable ? On reprocherait alors aux politiques d'influencer et de faire pression sur le contenu de l'information. Nos parlementaires ont donc ainsi créé une tangible discrimination entre nos chaînes.

L'ECHO

L'Echo du 4 février 1999 constate que RTL TVi conteste "...la possibilité de prononcer une sanction pour violation du code de déontologie pour diffusion d'émissions télévisées comprenant de la violence".

Ce code a été signé par les différentes chaînes. Lorsqu'elles ne le respectent pas —ce qui arrive régulièrement— aucun blâme, aucune sanction n'est prévu. Il ne sert donc à rien.

Pour rappel, l'amende du CSA ne sanctionne pas RTL TVi parce qu'elle n'a pas respecté ce code mais parce que la chaîne privée avait diffusé à une heure de grande écoute un programme susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Ce qui veut dire que la même séquence diffusée, par exemple, en fin de

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles à City 2, Rue Neuve.

Les deux derniers Midis de l'Audiovisuel de la saison présentent :

Vendredi 28 mai 1999

BILAN DES AVANT-SOIRÉES DE LA RTBF

Avec Bernard Balteau (Régions soir) et Manu Delporte (Cartes sur table).

Vendredi 11 juin 1999

RENCONTRE AVEC FRANÇOISE DE THIER

coordinatrice du service "médiation" de la RTBF.

soirée n'aurait pu faire l'objet d'aucune sanction.

TÉLÉPRO

Interviewé par Télépro, le 11 février 1999, Frédéric Antoine de l'UCL déclare : "...Je regrette que cette décision ait été prise par rapport à un seul cas et non suite à une étude couvrant une période déterminée. Cela aurait permis de préciser ce qui peut être considéré comme image violente gratuite et définir clairement le type d'images à montrer dans les journaux d'information...".

Excellente réflexion ! Il est vrai qu'il n'existe toujours pas de définition officielle de la "violence gratuite".

Voilà pourquoi nous proposons les résultats de notre réflexion sur cette thématique, en quatre points.

• 1/ Nous estimons que montrer des images violentes au JT est une nécessité si

celles-ci ne sont pas gratuites, c'est-à-dire indispensables à l'explication d'un fait de société marquant.

• 2/ Il nous semble cependant indispensable, pour respecter les susceptibilités de chacun, de prévenir le public avant la diffusion de celles-ci.

• 3/ Il nous paraît primordial que le commentaire ne se limite pas à une simple description des faits, mais replace explicitement ces images dans leur contexte social ou politique, c'est à dire en décrivant les enjeux et les conséquences, sinon la diffusion de la séquence n'aura pour but que le sensationnalisme.

4/ Dans une séquence répondant à tous ces critères, il nous paraît indispensable de limiter le nombre d'images violentes diffusées au strict minimum utile à la compréhension du reportage. ■

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Télé-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) :
001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

de verser le montant de FB tous les mois

de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque
OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

UNE SORTIE EN SALLE

"Pas vu à la télé", ce n'est pas "Pas vu, pas pris". Ces deux "missiles" audiovisuels ont pour auteur Pierre Carles, connu pour avoir réalisé de nombreux reportages pour Strip-Tease ainsi qu'une séquence diffusée par France 2 qui dénonça la fausse interview de Fidel Castro par PPDA au JT de TF1.

...

"Pas vu à la télé" est le titre d'un reportage d'une vingtaine de minutes destiné à la télévision. Il analyse la connivence entre certains journalistes vedettes du petit écran et certaines personnalités politiques. Il s'agit d'une commande de Canal+ France qui ne l'a jamais diffusé. C'est également le cas de toutes les autres chaînes françaises. Par contre, la RTBF a programmé ce reportage naguère dans le cadre de son émission L'Hebdo.

D'autre part, **"Pas vu, pas pris"** est le titre d'un film d'un peu plus d'une heure qui analyse comment et pourquoi "Pas vu à la télé" n'a pas été diffusé par Canal+ France.

En effet, Pierre Carles se filma chaque fois qu'il téléphonait à Canal+ lors de l'élaboration de "Pas vu à la télé".

C'est le premier film qui montre la censure d'un journaliste. Nombre de "professionnels" vivent au quotidien ce type de problème et donc considèrent que "Pas vu, pas pris" n'apporte rien de neuf : tout le monde connaît cela... sauf les téléspectateurs, répondrons-nous. Voilà pourquoi ce film nous semble essentiel.

La récente sortie en salle de ce film n'a été annoncée dans aucune émission des deux chaînes de télévision de la RTBF. Pourquoi ?

NOUS AVONS ENQUÊTÉ

Si France 2 et France 3 disposent de trois médiateurs qui peuvent être interpellés par le public, ce n'est pas le cas de la RTBF. Par contre, le Service Public de la Communauté française doit, comme le prévoit la loi, assurer le suivi des plaintes écrites des usagers. Nous nous sommes donc adressé au "Service du suivi et de statistiques (médiation)".

Nous avons également comparé l'attitude de la RTBF avec celle d'autres médias de la Communauté française.

Résultats de notre enquête

1 : LENTEURS

Alors que Télé Bruxelles nous répond en trois jours, la RTBF a besoin d'un rappel, un mois après l'envoi de notre première lettre, pour nous informer quelle relaie –enfin !– notre courrier auprès des responsables des différentes émissions concernées par notre plainte. Pourtant, Mme Françoise de Thier, la représentante du Service du suivi et de statistiques (médiation) de la RTBF nous définissait ainsi, le 27 juillet 1998, sa conception du traitement par son service du courrier des téléspectateurs : "Lorsque la réponse nécessite une recherche particulière, entre la date à laquelle nous parvient le courrier et le jour où notre correspondant reçoit la réponse dans sa boîte aux lettres s'écoule un mois au maximum". Probablement que la direction de la RTBF ne prévoit pas assez de moyens financiers et humains pour rendre simplement efficace son service de "médiation".

2 : IMMOBILISME

Le service de "médiation"... ne réalise aucune médiation contrairement aux autres médias que nous avons "contesté". Notre courrier a-t-il eu un effet sur Télé-Bruxelles ? Nous ne pourrions jamais le prouver mais nous constatons que la télévision bruxelloise annoncera, quelques jours après notre critique, la sortie de "Pas vu, pas pris", «un film génial, surtout à ne pas rater». Nous découvrirons également que Le Soir, quelques jours après avoir reçu notre courrier, consacra à "Pas vu, pas pris" un article s'étalant sur sept colonnes, pas moins ! On y parle d'un joli succès en salle et du fait que le public belge est réceptif.

Il n'est donc pas impossible pour un média de rattraper un "oubli" en diffusant, avec quelque retard, un reportage qui permet au public de découvrir l'information qui avait été omise. Mieux vaut tard que jamais !

Le nouveau service de "médiation" de la RTBF opte pour la tactique inverse : "geler" la situation, ne pas répondre au courrier pendant plus d'un mois, éviter par tous les moyens de reconnaître son erreur et, surtout, ne rien réparer...

Plus de trois mois plus tard, malgré ses nombreuses "fenêtres" consa-

crées au cinéma, aucune des deux chaînes de télévision de la RTBF n'a annoncé la sortie en salle de "Pas vu, pas pris", ni analysé le succès peu ordinaire que remporte ce film auprès du public, alors qu'en France, Le Monde en parle en première page, Libération y consacre une page de demie, Les Inrockuptibles concoctent un dossier, etc. Pour Télé Moustique, c'est le seul film qui mérite trois étoiles, la semaine de sa sortie. Et le quotidien Le Matin consacre toute sa page 2 à cette sortie "événement" !

3 : LANGUE DE BOIS

Pourquoi les deux principaux magazines hebdomadaires télé de l'actualité cinématographique à la RTBF n'ont-ils pas annoncé la sortie de "Pas vu, pas pris" ?

Selon le Service "médiation" de la RTBF, parce que "Télécinéma" et "Coup de film" n'annoncent pas les sorties en salles de documentaires.

Si c'était vrai, il faudrait ouvrir le débat sur cette nouvelle ségrégation culturelle. L'attitude de la RTBF va en effet à l'encontre d'un principe prévu dans son contrat de gestion du 22 novembre 1997 et valable durant quatre ans : celui-ci stipule que la diffusion de ses émissions "tiendra compte des publics ciblés, mais aussi du droit à l'information culturelle d'un très large public".

Mais, de fait, ce n'est pas vrai ! "Télécinéma" a bien annoncé la sortie de documentaires : "Le rêve de Gabriel", "Microcosmos"...

4 : QUI A RAISON ?

Les responsables du Cinéma Nova ne sont pas de petits rigolos ! Un jury indépendant vient de les sacrer meilleurs exploitants de salle de cinéma pour l'année écoulée...

Ils affirment avoir envoyé des invitations pour la vision de presse de "Pas vu, pas pris" à différentes émissions de la RTBF qui... déclarent ne pas avoir reçu celles-ci.

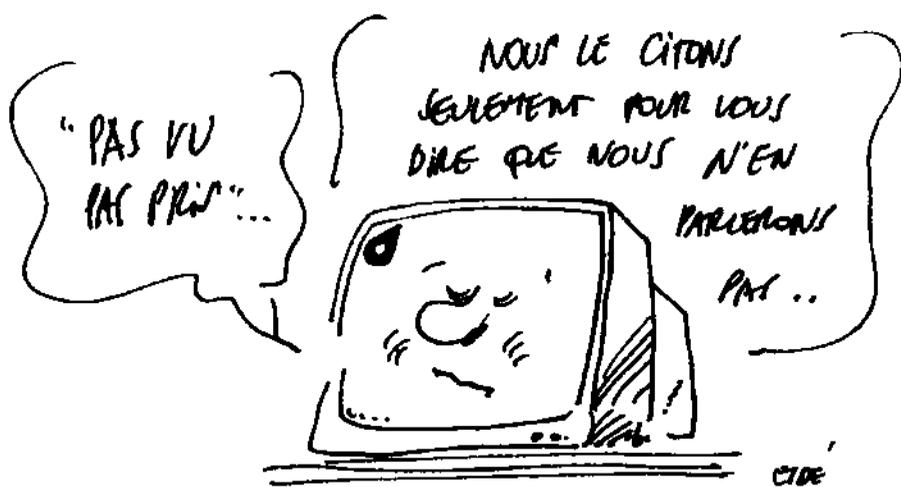
L'A.T.A. ne tranchera pas ce conflit.

Faudra-t-il envoyer désormais ses invitations à la RTBF en recommandé ?

Ce que l'on peut prouver, par contre, c'est que les émissions qui ne contestent pas avoir reçu ces invitations ("Télécinéma" et "Coup de film") n'y ont envoyé aucun de leurs collaborateurs !

: pas vu à la télé...

LE PRIVÉE DE TÉLÉ



Les journalistes des émissions de radio de la RTBF, eux, étaient au courant : ils ont reçu leurs invitations et ont couvert avec des termes élogieux l'événement.

5 : AUCUNE COORDINATION ?

La RTBF ferait bien de prévoir une coordination entre ses multiples "fenêtres" qui traitent de l'actualité cinématographique... afin que tous les nouveaux films soient au moins visionnés !

6 : LA "LIBERTÉ D'EXPRESSION", CELA SE MÉRITE

Nous pouvons comprendre que des journalistes qui n'auraient pas aimé "Pas vu, pas pris" aient décidé de ne pas en parler. Par contre, ce qui nous semble inadmissible, c'est que nombre des journalistes n'aient pas assisté à la vision de presse du film. Ils ne l'ont pas vu, ils ne peuvent même pas dire «c'est bon» ou «c'est mauvais» !

C'est là que nous situons l'irrespect qu'ils témoignent à leurs usagers qu'ils sont censés informer.

La réplique "le JT, jusqu'à nouvel ordre, reste maître de sa programmation" lancée par Michel Konen, Chef de rédaction du JT de la RTBF, n'est crédible que si les journalistes de la RTBF ont visionné au préalable "Pas vu, pas pris". Ce sont ceux qui ne respectent pas pareil travail de visionnement qui dévalorisent eux-mêmes par leur attitude irresponsable le droit de liberté d'expression de l'ensemble de la profession.

7 : UN DÉBAT A ÉTÉ ÉLUDÉ

Il est étonnant qu'aucun des médias que nous avons interrogé n'ait jugé utile de trouver d'autres motifs à leur occultation de la sortie du film "Pas vu, pas pris" que de simples raisons techniques : le journaliste n'a pas reçu son invitation; il faut choisir dans la masse d'infos qui nous arrivent; c'est un film documentaire et nous n'annonçons pas la sortie de ce type de films; le journaliste "spécialisé" a quitté notre journal pour aller travailler dans un autre journal...

Les représentants de nos médias feraient bien de relire le numéro 178 (16 décembre 1998) des Inrockuptibles. Un article du sociologue Patrick Champagne y traitait de "la censure journalistique". Il écrivait notamment : "Les médias sont l'objet de ce qu'on pourrait appeler un discours "journalistiquement correct" qui consiste, pour tout journaliste qui veut faire normalement carrière dans le métier, à ne pas critiquer les pratiques critiquables de ses confrères. Sauf verbalement et en privé." Et d'ajouter : "...Cette profession jouit du privilège, propre à tous les dominants, qui consiste à contrôler ce qui se dit publiquement sur elle dans la mesure où les journalistes disposent, de fait, du monopole de la diffusion vers le grand public de ce qui se dit sur le journalisme..."

Les représentants de nos médias liront également avec intérêt la carte blanche de Gwenaël Breës ainsi que l'interview de Pierre Carles publiées dans le présent dossier. ■

Documents

COURRIERS ET RÉPONSES

1

La RTBF

PREMIÈRE LETTRE DE L'A.T.A.

Le 24 novembre 1998, nous avons envoyé un premier courrier à Mme Françoise de Thier, au Service du suivi et de statistiques (médiation) de la RTBF (Local 9M50, Bd Reyers 52, 1044 Bruxelles). Il est intitulé : "Plainte : "Pas vu, pas pris" pas vu à la RTBF".

"...Le 19 novembre 1998, démarrait la carrière commerciale du film de Pierre Carles, "Pas vu, pas pris", en Belgique.

Le film est également diffusé en France et en Suisse.

Un public important enva-

hit les salles où il est diffusé. A Bruxelles, au Cinéma Nova, non seulement chaque séance attire de nombreux spectateurs mais, fait extrêmement rare, chaque projection s'achève par des salves d'applaudissements. Bref, l'audimat et le qualimat sont au rendez-vous !

Le Cinéma Nova, après une semaine d'exploitation, a décidé de prolonger les projections de novembre par un mois complet de projections en décembre.

Ma plainte n'est donc pas celle d'un distributeur qui a besoin de promotion pour l'un de ses films qui ne marcherait pas ! Ma plainte concerne les téléspectateurs privés d'une information à laquelle ils ont droit.

"Pas vu, pas pris" ne laisse pas insensible la presse écri-

te. Chez nous, Le Matin du 19 novembre 1998 y consacre toute sa deuxième page. Libération, le 18 novembre 1998, en France, propose un dossier d'une page 1/2. Dans l'édition du Monde du 21 novembre 1998, une amorce en première page et deux articles conséquents, qui couvrent les deux tiers d'une page, analysent cet "événement". Les Inrockuptibles, le 10 novembre 1998, y consacrent leur dossier annoncé en couverture.

Télé Moustique, dans son édition du 18 novembre 1998, sur une demie page, fait de "Pas vu, pas pris" le film le mieux coté (***) des nouveaux films de la semaine dans sa rubrique "Sorties cinéma".

"Pas vu, pas pris" sera un

Succès !

Le film de Pierre Carles triomphe. En France, un article paru dans Charlie Hebdo du 13 janvier 1999 (voir ci-dessous) indique que le film "fait un tabac en salles depuis deux mois : "près de 100.000 entrées, alors qu'il n'y a que 18 copies qui circulent (en France) et que le film n'est diffusé que dans une seule salle à Paris. C'est énorme pour un documentaire..."

À BRUXELLES...

A Bruxelles, la diffusion de "Pas vu, pas pris" s'est achevée au Nova à la mi-janvier 1999. Deux mois de projections ont fait de ce film celui qui a rassemblé le plus d'entrées payantes en deux ans d'existence du cinéma Nova.

... ET EN WALLONIE

Les bénéficiaires des premières séances ont permis de financer la seule copie qui existe actuellement en Belgique. Elle est très demandée. Le film a commencé son tour de Wallonie, en mars, au Churchill à Liège.

une télé

« Pas vu pas pris » Censure toujours

Pas vu pas pris, le docu anti-télé-têtes à claques de Pierre Carles, fait depuis deux mois un tabac en salles. Mais comme l'explique le patron de Cara M. Jacques Mercier, distributeur intrépide du film, l'écriton de la télé veille à ce que ce succès reste confidentiel.

CHARLIE HEBDO : Un premier bilan ?

JACQUES MERCIER : On est tout près de faire cent mille entrées. C'est énorme, pour un documentaire. Rapporté au nombre de copies — 18 pour Carles contre 500 pour un navet hollywoodien —, on en est à plusieurs millions de spectateurs ! Mais les professionnels restent sourds et muets. C'est une situation aberrante. Quand t'as un film qui fait 4 800 entrées dans une seule salle durant sa première semaine d'exploitation, comme le film de Carles à Paris, la logique veut que le distributeur soit aussitôt harcelé par des exploitants soucieux de profiter de l'aubaine. Or je n'ai pas reçu le moindre coup de fil. J'étais pourtant à la recherche d'une deuxième salle sur Paris.

— La patron des salles MK2, Marin Karmitz, dit qu'il n'a pas aimé le film.

— C'est son droit. Je remarque simplement que MK2 a mis à l'affiche *Couvre-feu*, un film d'action raciste. Or je doute que Karmitz ait beaucoup aimé ce film-là... En réalité, il y a très peu d'exploitants vraiment indépendants, surtout à Paris. Ils sont dans la même situation que les distributeurs et les producteurs : ils ne peuvent pas se mettre les têtes à dos. La télévision est devenue hégémonique. Carles n'a pas été censuré qu'à l'antenne : il l'a été aussi à sa sortie en salles.

— Plusieurs professionnels ont écrit à « Pour voir pas vu » pour expliquer qu'ils ne pouvaient pas adhérer à l'association, de peur que cela se sache dans leur milieu. Toi, tu ne crains pas les représailles ?

— Moi, je m'en fous : je n'ai rien à vendre à Canal. Mais il y en a très peu qui peuvent s'offrir ce luxe. Regarde le mal de chien qu'a eu Carles pour trouver un producteur... Heureusement, CP Production en a encore moins à foutre que moi de Canal : c'était une structure en sommeil qui a été réactivée uniquement pour le film. Cela dit, logiquement, je n'aurais jamais dû diffuser le film. Comme tout le monde savait que *Pas vu pas pris* marcherait bien, c'est un distributeur avec une grosse surface financière qui aurait dû le prendre, et non un petit comme moi. Mais, pour une fois, la profession a réagi avec un grand désintéressement...

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER CYRAN

* 1. Association créée pour récolter les fonds nécessaires à la sortie du film. PVPV (BP 114, 30010 Nîmes cedex 4) a ouvert un site web : www.pvpv.org. On y trouve la liste tenue à jour des lieux de diffusion du film.

film qui ne passera pas inaperçu dans l'histoire du cinéma. En effet, n'est-il pas extraordinaire de découvrir que sa sortie en salles a été financée grâce à 3.442 personnes qui ont versé chacune l'équivalent de 1.500 francs belges !

"Pas vu, pas pris", de plus, est un long-métrage français qui consacre près de 5 minutes à souligner que la RTBF est la seule chaîne de télévision qui a osé diffuser "Pas vu à la télé", un autre reportage d'une quinzaine de minutes du même auteur. Dans "Pas vu, Pas pris", on voit notamment comment ce reportage programmé par L'Hebdo fut présenté par Jean-François Bastin, interviewé par Jacques Brédael, dans le JT dominical de la mi-journée. On découvre aussi la bande-annonce réalisée par la RTBF pour annoncer cette programmation. Il s'agit donc d'un film qui propose une image positive de la RTBF aux publics francophones.

Si les téléspectateurs de la RTBF ont eu l'occasion de découvrir "Pas vu à la télé", ils viennent d'être mis en situation d'ignorer l'existence même de "Pas vu, pas pris" ! En effet, alors que la RTBF propose plusieurs rendez-vous télévisés axés sur l'actualité culturelle ou cinématographique, alors que l'actualité de la semaine "cinéma" où "Pas vu, Pas pris" a démarré sa carrière commerciale n'était pas particulièrement chargée... aucune annonce de la sortie du film de Pierre Carles n'a été proposée

- 1/ Rien dans l'émission "Javas" du 17/11/1998,
- 2/ Rien dans l'émission "Télécinéma" du 17/11/1998,
- 3/ Rien dans l'émission "Coup de film" du 18/11/1998,
- 4/ Rien dans la séquence cinéma du JT de 19H30 du dimanche 22/11/1998.

Cette semaine-là, certains films ont eu droit à une présentation dans plusieurs émissions. Par exemple, *Mulan* ne s'est pas contenté de "Télécinéma"... Il fut également présenté au cours du JT de 19H30 du dimanche 22/11/1998.

Or, ne peut-on pas estimer qu'une séquence dans un JT était l'endroit idéal pour aborder les différentes problématiques liées à "Pas vu, pas pris" (la censure, le financement de la distribution d'un film par le public, la façon de mener des interviews dans un reportage, l'enregistrement de conversations téléphoniques, etc.) ? Bien entendu, les personnes qui programment les quatre rendez-vous "cinémas" cités

ci-dessus ont tout à fait le droit de ne pas aimer "Pas vu, pas pris" (malgré l'engouement étonnant du public) et de décider de ne pas en parler...

Ce qui me paraît inadmissible, c'est qu'aucun représentant de ces quatre "rendez-vous" n'a assisté à la vision de presse de "Pas vu, pas pris" qui s'est déroulée le 10 novembre à 14H au cinéma Nova.

Aucune autre vision de presse d'autres films ne s'est déroulée, à ce moment-là (le Nova avait réservé cette date auprès de l'organisme qui coordonne les horaires des visions de presse, l'ABDF).

Or, si l'on se réfère au dossier paru dans "Le Matin", on constate que les critiques à l'égard de "Pas vu, pas pris" sont faites par des journalistes qui n'ont pas vu le film (Alain Gerlache, Jean-François Bastin). Katherine Brahy, qui, elle, l'a vu, déclare : "...C'est très drôle et décapant par rapport à des gens qui se prennent très au sérieux. Le film est aussi bien écrit visuellement et pose le problème de la connivence entre les pouvoirs...".

Après cette vision de presse du Nova, un dossier de 25 pages (avec des articles de Comment Télé-Vous ?, Avancées, Le Monde, Télérama, Le Monde de l'Education, Libération, Le Nouvel Observateur, Charlie Hebdo, etc.) fut envoyé aux personnes qui n'avaient pas répondu à l'invitation.

Moi-même, d'ailleurs, j'ai écrit à Philippe Reynaert de "Télécinéma". Je pensais que cette émission hebdomadaire pouvait aborder d'une manière non traditionnelle la sortie de "Pas vu, pas pris". En effet, "Télécinéma" dépasse désormais la présentation traditionnelle des sorties de films en proposant, par exemple, des reportages sur la façon dont certaines salles diffusent trop fort le son des films, etc. Puisque Pierre Carles refuse les interviews, j'ai signalé à Philippe Reynaert qu'il pouvait pallier à cette difficulté de façon originale en présentant dans "Télécinéma" quelques propos de l'auteur de "Pas vu, pas pris" diffusés sur le site Internet de l'A.T.A.

Et si "Télécinéma" éprouvait des difficultés techniques pour concrétiser cette idée, je conseillais à Philippe Reynaert (qui n'a même pas accusé réception de mon courrier) de prendre contact avec son confrère Xavier Hess, qui résout ce problème, chaque semaine, dans son émission Cybercafé, diffusée le samedi à 18H10, sur La Deux.

Je me permets donc de vous poser la question suivante :

Pourquoi les chaînes de

Multiplés "fenêtres"

Les deux chaînes télé de la RTBF multiplient les fenêtres qui abordent la présentation de films qui sortent en salle.

• **Télécinéma** : un magazine hebdomadaire d'une cinquantaine de minutes de bonne facture. Il annonce les sorties, propose des reportages ou des interviews et diffuse des appréciations parfois corrosives des films. Première diffusion : le mardi vers 23H sur La Une. Rediffusion sur La Deux le jeudi vers 23H.

• **Coup de films** : ne mérite pas d'être considéré comme une "émission". Cette "séquence" hebdomadaire d'une vingtaine de minutes est un vrai "cadeau" pour les distributeurs. Principalement composée de diffusion des bandes-annonces de nouveaux films et de concours téléphoniques 0900. Aucun travail critique. Première diffusion : le mercredi vers 23H sur La Une. Rediffusion le samedi vers 16H45.

• **Journal Télévisé** : chaque dimanche, l'édition de 19H30 s'achève par une séquence qui présente un nouveau film. ■

télévision⁽¹⁾ de la RTBF n'ont pas présenté le film "Pas vu, pas pris" lors de sa sortie en salle ?

(1) Plusieurs chaînes radio de la RTBF ont parlé de la sortie de "Pas vu, pas pris". Dans son film, Pierre Carles demande à plusieurs journalistes pourquoi ils n'ont pas diffusé à la télévision un document critique vis-à-vis de la télévision qui avait été diffusé dans la presse écrite et sur une radio...

DEUXIÈME LETTRE DE L'A.T.A.

Un mois plus tard, le 13 décembre 1998, aucune réponse nous étant parvenue, nous avons envoyé un rappel.

PREMIÈRE RÉPONSE DE LA RTBF

Mme François de Thier nous envoie une première réponse non datée. Le cachet postal sur l'enveloppe indique le 28 décembre 1998.

"...Votre courrier du 24/11/1998 m'est bien parvenu. Vous le savez, la liberté éditoriale, dans le respect du code de déontologie en vigueur à la RTBF, est du ressort des producteurs et responsables d'émissions.

Sans pouvoir en conséquence me prononcer sur la question précise de votre courrier, j'en envoie copie et interroge les responsables de "Javas", "Télécinéma", "Coup de film" et JT, afin de connaître les raisons pour lesquelles l'information sur "Pas vu, pas pris" n'a pas été relayée.

Je ne vous manquerai pas de vous informer des suites qui seront données."

La responsable du Service du suivi et de statistiques (médiation) nous informe que copies de ce dossier ont été adressées à Anne Hilaire, Yves Crasson, Monique Dodémont et Michel Konen.

DEUXIÈME RÉPONSE DE LA RTBF

Dans un courrier daté du 8 janvier 1999, Mme Françoise de Thier nous présente

les résultats de son investigation : "...Ainsi que je vous l'indiquais dans ma lettre CD/FD/cp/98.277, j'ai interrogé les responsables de "Javas", "Télécinéma", "Coup de film" et du Journal télévisé, concernant la sortie en salles du film "Pas vu, pas pris" de Pierre Carles.

Pour ce qui concerne "Télécinéma" et "Coup de film", les sorties évoquées en salle ne concernent pas les documentaires.

Les responsables de "Javas" regrettent de n'avoir reçu aucune information relative à cette sortie en novembre 1998. Le premier courrier concernant la diffusion de "Pas vu, pas pris" au Nova, leur est parvenu entre Noël et Nouvel An, alors que les agendas des 2 et 9 janvier étaient bouclés.

Anne Hilaire, Productrice et Lucie Dendooven, Coordinatrice "Javas" font par ailleurs remarquer que : "Javas est un agenda des Arts et de la scène privilégiant théâtre, concert, cirque, danse, ce qui ne nous empêche pas de signaler des événements cinéma tels que les festivals ou de grosses rétrospectives. Pas vu, pas pris aurait certainement retenu notre attention si nous avions connu, à temps, sa sortie en salle car il s'agit en soi d'un film événement qui méritait un focus particulier. Le rendez-vous est manqué et nous le regrettons".

Enfin, Michel Konen, Chef de rédaction du Journal Télévisé, m'indique que "le J.T., jusqu'à nouvel ordre, reste maître de sa programmation".

M. Konen relève, par ailleurs, comme vous le signalez vous-même, que la RTBF a diffusé le 5 mai 96, Pas vu à la télé de Pierre Carles, reportage abordant le même thème.

Enfin, et on peut le regretter, Michel Konen m'indique que, à l'instar de l'équipe de "Javas", aucune invitation concernant la sortie de ce film ne lui est parvenue.

J'espère que ces informations complémentaires vous rassureront quant au souci de la RTBF d'informer les téléspectateurs..."

RÉACTION DU CINÉMA NOVA

Mr Gwenaël Brees, le responsable du cinéma Nova, a été particulièrement attentif aux contacts qu'il a pris avec la RTBF concernant la présentation du film "Pas vu, pas pris". En effet, il savait très bien que ce film critiquait certains fonctionnements de la télévision et, donc, il lui semblait utile d'envisager l'hypothèse selon laquelle certaines chaînes de télévision pourraient hésiter à informer leur public de la sortie de ce film. Il constate que les deux émissions hebdomadaires qui présentent l'actualité cinématographique –Télécinéma et Coup de film– ne contestent pas le fait qu'elles ont été invitées à la vision de presse. D'autre part, il confirme à l'A.T.A. qu'il a bien envoyé également une invitation à Anne Hilaire ainsi qu'à la rédaction du Journal Télévisé.

De plus, il nous signale qu'au lendemain de la vision de presse, il a ré-envoyé plusieurs fax d'information à la rédaction du Journal Télévisé.

2

Télé Bruxelles

Nous avons adressé à Mr Michel Huisman, Directeur de Télé Bruxelles, le 24 novembre 1998, une lettre analogue à celle envoyée à la RTBF (voir ci-dessus).

Trois jours plus tard, le 27 novembre 1998, le Rédacteur en chef et Directeur de l'information, Marc de Haan, nous répond :

"...Vous nous demandez pourquoi Télé Bruxelles n'a pas présenté le film lors de sa sortie en salle. La réponse est simple : nous avons fait d'autres choix. Chaque jour, nous choisissons parmi un volume potentiel d'informations celles que nous traitons. Choisir, c'est sacrifier, ce qui ne suppose pas nécessairement que les sujets écartés sont jugés sans intérêt, mais simplement que d'autres priorités se sont imposées. Je comprends la déception de ceux qui portent des projets dont nous ne pouvons parler, mais dès lors qu'ils reconnaissent le principe de notre liberté de choix, je pense qu'ils comprennent qu'à l'impossible nul n'est tenu..."

Quelques jours plus tard, Télé Bruxelles a présenté à ses téléspectateurs "Pas vu, pas pris" en affirmant que c'était «un film génial, surtout à ne pas rater».

3

La presse écrite

Plusieurs journaux de la presse écrite n'ont pas proposé de critique du film "Pas vu, pas pris" à leurs lecteurs. Leurs journalistes n'ont pas assisté à la vision de presse à laquelle ils ont été conviés... Leur attitude contraste avec certains de leurs confrères (Le Matin, Télé Moustique, Le Ligeur, etc.).

Nous avons interpellé les représentants des quotidiens Le Soir et La Libre Belgique ainsi que de l'hebdomadaire Le Vif L'Express, au cours du colloque "Déontologie et pratiques journalistiques internationales" organisé à Bruxelles par l'Observatoire du Récit Médiatique de l'UCL, le 1er décembre 1998.

La table ronde qui réunissait ces trois interlocuteurs s'intitulait "L'autorégulation dans le modèle belge".

LE SOIR

Avant cette table ronde, le 24 novembre 1998, nous avons envoyé un courrier analogue à celui de la RTBF (voir page précédente) au rédacteur en chef du Soir, Mr Guy Duplat.

Cette lettre posait deux questions spécifiques qui correspondent à la manière dont Le Soir traite sa matière cinématographique :

- 1 : Pourquoi Le Soir n'a-t-il pas présenté le film "Pas vu, pas pris" lors de sa sortie en salle ?

- 2 : Quel crédit peut-on accorder à la rubrique publiée en dernière page du MAD intitulée "Nos choix étoilés"... si le choix des collaborateurs du Soir est réalisé alors qu'un film considéré comme important par d'autres médias n'a probablement été vu par aucun collaborateur du Soir ? Quelle crédibilité le lecteur du Soir peut-il avoir par rapport à cette rubrique axée heureusement davantage sur un choix qualitatif que sur un indice quantitatif ("Les stars du marché", publié sur la même dernière page du MAD) ?

Le 1er décembre 1998, au colloque organisé par l'Observatoire du Récit Médiatique, nous interpellons Jean-Pierre Stroobants, rédacteur en chef adjoint au Soir.

Il venait d'expliquer que sa rédaction était en train de mettre en place plusieurs procédures de suivi, en cas "de dérapages".

Il déclarait : «Parfois, certains journalistes n'aiment pas reconnaître leurs erreurs. C'est une évidence. Il y a des droits de réponses qui se perdent mystérieusement ! Dorénavant, ce n'est plus possible... (à la rédaction du Soir), nous sommes occupés à réfléchir à la préparation d'un code, d'une charte, d'un "livre de style" comme cela s'appelle au Monde. Nous examinons même –et apparemment, nous sommes les premiers en Belgique– l'idée d'un médiateur. (Nous planchons aussi) sur l'idée d'une participation de nos lecteurs, de nos consommateurs –appelons-les ainsi– pour constituer un conseil des lecteurs...»

L'occasion était trop belle : nous l'avons interpellé sur le non-traitement de la sortie en salle du film "Pas vu, pas pris". Voici sa réponse : «Primo, pour respecter le programme que j'ai annoncé tout à l'heure (voir ci-dessus), je vous promets de pister immédiatement la lettre que vous nous avez adressée. Secundo : je vais m'enquérir pour savoir ce qui s'est passé autour de cette affaire. Troisièmement, je suis, quant à moi, tombé sur un papier de Libération et j'ai vu que le principal collaborateur de Pierre Carles a contesté l'usage fait par celui-ci de certaines séquences et lui a également reproché d'avoir manipulé une série de scènes... Cela ne répond pas au fait que Le Soir n'ait pas parlé de la sortie de ce film... Je vous promets de répondre plus largement à votre lettre, dans les heures qui viennent...»

Le lendemain, le 2 décembre 1998, Le Soir propose dans sa rubrique "cul-

ture", en page 9, sur sept colonnes, un article intitulé "Alors que le film tiré de ses aventures médiatiques connaît un joli succès en salle, Pierre Carles est lâché par son propre collaborateur : "Pas vu, pas pris" sent décidément le souffre". Un encadré est titré "Le public belge est réceptif".

L'article est détaillé : il donne équitablement la parole à Pierre Carles et à son collaborateur-détracteur.

Néanmoins, il faut constater que le supplément hebdomadaire d'une vingtaine de pages, le MAD (très lu par le public "culturel"), ne publiera ni critique, ni article de fond sur "Pas vu, pas pris".

Ce même 2 décembre 1998, nous envoyons un courrier à Mr Jean-Pierre Stroobants pour le remercier de nous avoir confirmé publiquement, la veille, que nous recevrons une réponse à notre lettre et nous ajoutons : "...J'ai bien lu, ce matin, un article informatif sur Pierre Carles, dans les pages du Soir... (Mais ma) seconde question garde toute son importance..."

Le 29 décembre 1998, le Rédacteur en chef du Soir, Guy Duplat, nous écrit : "...J'ai bien reçu votre lettre et je vous prie de nous excuser de ne pas avoir répondu, en temps voulu, à votre première lettre. Je vous envoie, ci-joint, l'article que nous avons publié, dans nos éditions du 2 décembre, sur le film "Pas vu, pas pris". Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués."

Le 5 janvier 1999, Nous avons envoyé un recommandé pour demander à Mr Duplat, une dernière fois, de répondre aux deux questions que nous ne cessons de lui poser depuis notre courrier initial du 24 novembre 1998. Aucune réponse ne nous parviendra.

LA LIBRE BELGIQUE

Le quotidien La Libre Belgique a annoncé la sortie de "Pas vu, pas pris" dans son édition du 10 et 11 novembre 1998 mais n'a



proposé aucune critique de ce film, ni dans ses pages culturelles qui paraissent chaque jour, ni dans son cahier hebdomadaire "La Libre Cinéma". Le 1er décembre 1998, au colloque organisé par l'Observatoire du Récit Médiatique, nous avons interrogé Philippe Paquet, le Président de la société des rédacteurs de La Libre Belgique. Il nous a répondu : «...Comme vous n'avez pas écrit à la Libre Belgique, je vais quand même me renseigner. Je ne crois pas du tout un seul instant à la conspiration, connaissant cette rédaction depuis quinze ans. Ce n'est certainement pas le genre de sujet que l'on va écarter d'office par principe parce qu'il dérangerait. Certaine-

ment pas. Donc, c'est à mon avis plus terre-à-terre comme explication. Cela tient sans doute à l'absence d'une ou de deux malheureuses personnes qui doivent s'occuper du cinéma, chez nous. Je suis d'autant plus mal à l'aise et inquiet pour la suite de la couverture que l'on pourrait donner à cet événement à cause du fait que notre principal journaliste attiré "médiatis" vient de nous quitter pour passer au Vif/L'Express⁽¹⁾... Ce journal a encore plus de raisons que nous de faire quelque chose à ce sujet !»

LE VIF/L'EXPRESS

Toujours au même colloque, le représentant du Vif/L'Express a expliqué pourquoi son hebdomadaire

avait fait l'impasse sur la sortie de "Pas vu, pas pris". Jacques Gevers, rédacteur en chef : «...Même réponse que Philippe Paquet pour la première partie de son intervention. Et pour la deuxième partie, je vais m'empresse de demander à Jean-François Dumont⁽²⁾ d'aller voir ce film et de faire un article».

Trois mois plus tard, le 3 février 1999, nous avons questionné Jean-François Dumont. Il nous a signalé que le film "Pas vu, pas pris" l'intéressait, qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de le découvrir et que Jacques Gevers ne l'avait pas chargé de traiter ce dossier. ■

(1) et (2) Jean-François Dumont est le journaliste qui a quitté La Libre Belgique pour intégrer la rédaction du Vif-L'Express.

Carte blanche

LE CINÉMA ET LA MAISON REYERS, ÇA FAIT DEUX

par Gwenael Breës (Cinéma Nova)

Toute teintée de langue de bois qu'elle soit, la réponse du service "médiation" de la RTBF aux courriers de l'ATA sert au moins à quelque chose ! Elle dévoile l'un des prétextes réchauffés par les responsables de "Télécinéma" et "Coup de film" pour éviter de parler d'autre chose que de cinéma commercial. Selon la RTBF, donc, les sorties de films évoquées dans ces émissions ne concerneraient... "pas les documentaires" !

1/ LE CINÉMA MARGINAL

Primo, c'est faux : plusieurs documentaires "grand public" ont déjà fait l'objet de sujets dans ces deux émissions (et, à supposer que cette ségrégation de genre constitue une véritable ligne éditoriale, il faudrait alors immédiatement instaurer une émission traitant des documentaires). Secundo, il ne faudrait pas oublier de rappeler le fonctionnement de "Coup de film" : seuls y sont diffusés les extraits de films dont les distributeurs ont acheté un temps d'antenne. "Coup de film" est une émission de publicités, pas d'informations. Le principe en lui-même est déjà douteux. Mais si à côté de cela, aucune autre émission ne se préoccupe de relayer une information cinématographique véritablement culturelle, alors cela devient un manquement fondamental pour une chaîne de service public.

A tout le moins, cette affaire confirme ce que nous savions déjà : il n'y a pas d'espace pour le cinéma non commercial dans la grille de la RTBF. Il ne faut pas pour

autant soutenir la thèse d'un complot au boulevard Reyers, ourdi par des journalistes effrayés contre le film de Pierre Carles. En diffusant "Pas vu à la télé", la RTBF a prouvé qu'elle avait eu beau jeu de dénoncer ainsi les pratiques de chaînes françaises. De plus, "Pas vu pas pris" donne une bonne image de la RTBF. Les journalistes ertébéens n'avaient donc personnellement rien à craindre d'envoyer les spectateurs voir le film de Pierre Carles.

A côté de "Pas vu pas pris", ce sont des dizaines et des centaines de films qui ne sont pas abordés par l'équipe de "Télécinéma". Ce n'est pas un hasard, cela relève d'un choix rédactionnel parfaitement conscient. Après plus de deux années d'existence, le Cinéma Nova n'a jamais fait l'objet d'une séquence de "Télécinéma". Jamais l'une des programmations ou l'un des festivals organisés au Nova n'ont été traités par "Télécinéma". Pas plus que les films faisant l'objet d'une sortie nationale au Nova. Pour "Télécinéma", le Nova n'existe pas ! Ses journalistes ne se rendent, il est vrai, à aucune des visions ou conférences de presse qui y sont organisées.

"Pas vu pas pris" n'est donc pas une exception. "Télécinéma" marginalise ce type de sorties, précisément parce qu'il les considère comme... marginales. Par exemple, une maison de distribution qui avait sorti un film au Nova il y a un an et demi et qui avait contacté "Télécinéma" pour proposer un extrait, s'est vu répondre que cela ne rentrait pas dans le cadre de ladite émission. Non pas parce que le film

avait été jugé mauvais (personne ne s'était déplacé pour le voir), mais parce que sa sortie était prétendument "marginale". Le fait qu'une sortie nationale s'effectue avec une seule copie d'un film, et donc dans une salle unique à Bruxelles (à fortiori quand cette salle est le Nova !), et qu'il ne soit pas programmé de façon traditionnelle (plusieurs fois par jour, chaque jour de la semaine), suffit donc à dire qu'un film n'est pas digne d'intérêt. Même si ce film, à l'étranger, gagne des prix dans de nombreux festivals et fait l'objet d'une attention importante de la presse.

Mais alors, qui marginalise qui ? Le Nova marginalise-t-il les films qu'il programme ? Ou est-ce la RTBF qui marginalise le Nova ? Ou bien ces films sont-ils tout simplement, heu, en quelques sortes... "génétiquement" marginaux ?

2/ LE CINÉMA OBLIGATOIRE

Pour les novices, il est important de préciser certaines particularités du fonctionnement de la presse cinématographique. Car le problème soulevé ici n'est —hélas— pas l'apanage de la RTBF. La plupart des médias privés sont eux aussi rongés par la course à l'audimat. Course permanente et effrénée qui conforte une politique éditoriale dictant qu'il faut avant tout parler des films... dont tout le monde entendra de toute façon parler ! Ce sont les films obligatoires.

S'il y a peu de salles de cinéma à Bruxelles, cela n'empêche pas les maisons de distribution d'être de plus

en plus nombreuses. Le nombre de sorties hebdomadaires toujours plus abondant. Et même si une organisation professionnelle (l'ABDF) centralise les dates des différentes visions de presse pour permettre aux journalistes spécialisés d'assister à toutes celles-ci, ces derniers n'arrivent plus à en suivre le rythme. De toute façon, cela n'empêche pas les grosses sociétés de distribution de ne pas tenir compte des visions de presse de leurs "petits concurrents", en invitant la presse à voir leur prochaine grande production à la même heure qu'une autre séance, pourtant réservée de longue date. Et cela n'empêche pas les journalistes de jouer le jeu de ces distributeurs peu

scrupuleux, parce que les films en question sont "incontournables".

Dans la gazette du Nova il y a quelques mois, nous avons interviewé un journaliste réputé de presse écrite. Critique de films depuis plus de trente ans et coordinateur des pages cinéma du "Soir", Luc Honorez confirmait cet état de fait. "Les distributeurs américains sont devenus d'une brutalité inouïe avec la presse. Si on leur refuse un article ou une interview, c'est comme si on leur faisait pipi dans la figure ! Ils considèrent que parler d'autres films que les leurs, c'est de l'espace volé. Ils font valoir leurs budgets publicitaires et comptent sur l'effet boule-de-neige qui joue entre les médias. Cela ne se passait

pas comme ça il y a quinze ans, où il y avait une plus grande diversité dans les sorties et beaucoup moins de films de pur divertissement. Il y a donc aujourd'hui des films "obligatoires", dont personne ne pourra éviter de parler."

La morale de tout ça, c'est que le cinéma est donc fait aujourd'hui de films obligatoires, d'une part, et de films marginaux, de l'autre. "Pas vu pas pris" entre bien entendu dans la seconde catégorie (comme apparemment tous les films qui ont le malheur d'être projetés au Nova). On vit une époque formidable !

Gwenaël Breës
(Cinéma Nova)
5 mars 1999

ENTRETIEN AVEC PIERRE CARLES

• **A.T.A. : Tu as lu notre dossier ?**

• **Pierre Carles :** Je suis d'accord avec Gwenaël Brees du cinéma Nova lorsqu'il dit qu'il ne faut pas trop focaliser sur "Pas vu, pas pris". En fait, le problème concerne surtout les petits films. La télévision s'intéresse prioritairement aux grosses productions et a tendance à mépriser les petites, notamment la plupart des films documentaires. D'une manière générale, elle passe sous silence la sortie de films pauvres, fauchés, en marge du système, pour multiplier les publi-reportages sur "Astérix" ou n'importe quelle superproduction américaine. Mais c'est normal puisque le petit écran est à l'image du système dans lequel nous vivons : seuls ceux qui disposent d'importants budgets de publicité, de grosses sommes d'argent à consacrer à la communication, peuvent se faire entendre du plus grand nombre. Les autres – les petits, les pauvres – peuvent toujours courir...

• **Il aurait donc fallu que "Pas vu, pas pris" dispose de gros moyens financiers et sorte dans une grande combinaison de salles pour que la télévision belge soit quasiment forcée d'en parler ?**

• Peut-être mais il ne faut pas rentrer dans ce jeu-là. On ne doit surtout pas accepter cette règle implicite, non-déclarée, qui veut que l'argent surdétermine la visibilité d'un film et reproduise une fois de plus les

inégalités. Il faut se battre, au contraire, pour qu'un maximum de personnes ait accès à des films dissidents ou minoritaires. Mais ce ne sera sûrement pas par le biais du petit écran, la télévision est en effet structurellement consensuelle. Et en disant cela, je ne prêche pas pour ma paroisse puisque malgré le silence qui a entouré la sortie de mon film – du moins à la télévision – il a tout de même été vu par plus de 140.000 spectateurs en France. Ce qui est énorme pour un documentaire. Pour donner un élément de comparaison, le dernier film de Bernard Henri Lévy, surmédiatisé, et dont tout le monde a entendu parler à la télévision, a fait à peine la moitié de ce nombre d'entrées !

• **La carrière de "Pas vu, pas pris" se poursuit-elle ?**

• D'ici juin, on sera à 160.000 entrées si l'on compte les entrées en Belgique, en Suisse et au Québec où il est également sorti. Ensuite, au mois de septembre, paraîtra la cassette vidéo du film qui permettra d'élargir sa diffusion avant... un prochain passage à la télévision. Non, je plaisante, il n'est pas prévu de diffusion sur le petit écran, du moins dans l'immédiat.

• **Tu prépares d'autres films ?**

• Oui, lors de ma venue en avril 1996 à Bruxelles⁽¹⁾ j'avais déjà touché deux mots de "Enfin pris !", un autre projet de documentaire qui s'intéressera à des formes plus modernes, plus fines et

"douces" de censure dans les grands médias. On s'intéressera notamment au présentateur de l'émission "Arrêt sur images" sur la Cinquième, Daniel Schneidermann, qui sous couvert de pseudo-critique du petit écran, participe lui aussi à la censure ambiante ou la reproduction du discours dominant. On verra comment il invite des gens comme le sociologue Pierre Bourdieu ou le journaliste Serge Halimi dans son émission pour ne surtout pas leur donner la possibilité d'exposer leurs analyses du fonctionnement du champ médiatique. C'est ce type de censures invisibles que l'on découvrira dans "Enfin pris !" ainsi que la manière dont on a réussi à déjouer une autre censure, de type économique cette fois-ci, en trouvant l'argent pour sortir "Pas vu, pas pris" en salles de cinéma.

• **Tu abandonnes PPDA ? C'est pourtant l'un de tes reportages diffusés sur Antenne 2 qui avait largement contribué à la notoriété de la fausse interview de Fidel Castro par le présentateur de TF1...**

• J'ai laissé tomber pour l'instant mais je m'occuperai à nouveau de lui un peu plus tard. Je n'ai pas abandonné l'idée de réaliser un film qui pourrait s'intituler "Vu et pris" ou "La télévision du temps de PPDA". ■

Entretien : le 25 mars 1999

(1) L'A.T.A. avait invité Pierre Carles pour projeter en avant-première la toute première mouture de "Pas vu, pas pris" à l'U.L.B. avec Radio Campus.

LES RÉPONSES TARDENT

Le lundi 5 octobre 1998, L'Écran Témoin donnait la parole aux "p'tits bouts" à l'occasion de la diffusion d'un épisode de l'Institut, "Le bouc émissaire".

...

Le débat était enregistré pour de fort bonnes raisons. Il était inutile de faire veiller trop tard les enfants qui y participaient. Paul Germain a attendu près d'une demi-heure pour le signaler aux téléspectateurs.

Est-il possible de donner ce type d'indication en début d'émission ? Oui. Le même Paul Germain, le 18 janvier 1999, lançait joyeusement, dès le démarrage d'un autre Écran Témoin : « Nous sommes en direct et en public ». Dans ce cas-là, l'information était positive pour la RTBF. On mentionne donc les "ingrédients" valorisants au début de l'émission. Et le "colorant", une demi-heure plus tard...

LE 8 OCTOBRE 98

Le 8 octobre 1998, nous avons envoyé le courrier suivant au Service du suivi et de statistiques de la RTBF, à propos de l'utilité de dater les émissions dès le début de leur diffusion : "...Michel Konen, lors d'un précédent courrier (29/6/1998) faisant état de ce sujet, concernant l'émission Contrepied, nous a écrit qu'il était préférable de mentionner la date de l'enregistrement de l'émission en début plutôt qu'en fin.

Or, lors de l'Écran Témoin du 5 octobre 1998, Paul Germain n'a annoncé qu'à la fin de la première partie (plus ou moins une demi-heure après le commencement du débat) que l'émission avait été enregistrée pendant le week-end.

L'avis de Monsieur Konen ne concernerait-il que certaines émissions et lesquelles ? Ne pourrait-on faire en sorte d'homogénéiser cette pratique ? Quelle est la politique de la RTBF par rapport à la datation ?

PREMIÈRE RÉPONSE

Le 22 octobre 1998, Mme Françoise de Thier du Service du Suivi et de Statistiques nous répond : "...Je ne puis, à ce stade, apporter de réponse complète à la question de datage des émissions enregistrées. L'avis de Michel Konen auquel vous vous référez concerne les émissions d'information dont il assure la production.

Je questionne les secteurs de la RTBF concernés sur l'opportunité de généraliser cette pratique, et suivant quelles modalités.



Je ne manquerai pas de vous tenir informé des décisions en cette matière..."

TOUJOURS RIEN !

Notre première lettre a été envoyée, il y a près de six mois déjà, et nous n'avons toujours pas reçu de réponse concrète à notre question. Malgré nos rappels envoyés, le 19 novembre 1998 (envoi normal) et le 20 décembre 1998 (envoi recommandé).

Nous tiendrons au courant nos lecteurs de la suite de ce dossier.

AUTRE PROBLÈME

Pour aborder à nouveau la problématique du datage des émissions ou des séquences, le 6 décembre 1998, nous envoyons un autre courrier au Service du suivi et de statistiques de la RTBF

Cet exemple démontre que la connaissance du moment où un entretien a eu lieu peut parfois influencer la perception des propos qui y sont présentés : "...Ce 29 novembre 1998, Mise au Point proposait un entretien exclusif avec le Président Kabila.

Le téléspectateur découvrirait que cette émission se déroulait dans un décor différent du studio habituel. Baudouin Cartuyvels ne précisait ni où, ni quand l'émission avait été enregistrée.

Les prises de position de Kabila ont évolué entre sa visite en Belgique et la diffusion de Mise au point, ce 29 novembre 1998, à l'issue du 20ème Sommet franco-africain de Paris.

Dater l'émission aurait permis de mieux situer les déclarations de Kabila.

Michel Konen, le Chef de rédaction du Journal Télévisé, nous écrivait, à propos d'un problème analogue, le 29 juin 1998 dernier, que "...cette mention ne se justifie que si l'émission se situe dans un contexte événementiel qui pourrait influencer son contenu". Dans le cadre de cette émission, ne pensez-vous pas qu'un datage mentionné en début d'émission eut été utile ?

PREMIÈRE RÉPONSE

Mme Françoise de Thier du Service du Suivi et de Statistiques nous répond dans un envoi non daté (le cachet

de la poste indique le 28 décembre 1998 sur l'enveloppe) : "...Votre courrier relatif au datage d'émissions, et plus particulièrement celui de "Mise au point" du 29/11/98 (interview par Baudouin Cartuyvels du Président Kabila), a retenu toute mon attention. Je prends acte de votre remarque, faisant référence à un courrier de Michel Konen du 29 juin 1998 sur cette question. Je propose à l'Administrateur Général d'examiner cette question avec la hiérarchie concernée, et ne manquerai pas de vous tenir informé des suites."

QUATRE MOIS !

Le suivi de ce dossier tardait à nous parvenir. Le 26 février 1999, lors de l'audience sur la violence à la télévision, nous avons regretté publiquement certaines "lenteurs" du service de "médiation" de la RTBF.

Dans une lettre datée du 5 mars 1999, Françoise de Thier nous annonce : "Par note de service du 7/1/1999, l'Administrateur général a demandé à l'ensemble de la hiérarchie TV d'être attentive à cette question et d'y sensibiliser les rédactions et services producteurs".

Constatons que le contenu de cette note de service nous a été communiqué près de deux mois après qu'elle ait été signée par Christian Druitte. Heureusement que nous avons manifesté notre mécontentement publiquement, le 26 février 1999, sinon nous n'aurions peut-être jamais reçu cette information...

On a un peu l'impression que le service de "médiation" considère que son travail s'arrête au moment où il répond au téléspectateur : "je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites...". Il n'est pas normal que le téléspectateur doive se remanifester pour être informé de ces suites.

Ainsi, pour le présent dossier, il a fallu attendre 4 mois pour recevoir une réponse satisfaisante. Cela nous semble anormal.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé puisque nous attendons toujours une réponse à notre interpellation au sujet de l'Écran Témoin diffusé le 8 octobre 1998. ■

PROCHAINE ÉTAPE :

Le Soir et La Libre Belgique ont publié des articles importants et complémentaires, toujours bien documentés, et leur travail d'investigation a permis de faire monter la pression dans le dossier "JT pour les enfants à la RTBF".

•••

Ainsi, après la remise en question de la RTBF par la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx, le 26 février dernier, Le Soir du 3 mars 1999 donna la parole à Jean-Marc Nollet, l'administrateur Ecolo de la RTBF qui réclame un JT junior depuis 3 ans (voir ci-dessous).

Le quotidien a également interviewé le porte-parole du Conseil de la Jeunesse d'Expression française. Un rappel des faits (voir page 21) complétait ce vaste dossier qui était annoncé à la une : "Un JT junior avec l'argent du foot ?".

Cette tribune permit à Jean-Marc Nollet de "réclamer une décision le 15 mars". Il est en effet urgent que le conseil d'administration de la RTBF se prononce s'il désire oui ou non qu'un JT pour enfants soit programmé à la rentrée pro-

chaîne car celle-ci se prépare dès le début du printemps.

LE PROJET DE GÉRARD LOVÉRIUS

Le 4 mars 1999, La Libre Belgique interroge le Directeur de la Télévision, Gérard Lovérius, qui présente le projet d'un "hebdomadaire" élaboré par le Service Jeunesse de la RTBF.

Notons au passage que le représentant de la RTBF est plus loquace avec les représentants de la presse quotidienne qu'avec une association de téléspectateurs qui se mobilise depuis deux ans sur le sujet. Lorsque l'A.T.A. lui demandait récemment des informations sur ce dossier, Mr Lovérius nous écrivait : "...Il ne me paraît pas opportun de vous détailler les différents contacts que nous avons à ce sujet. Vous aurez compris que comme tout autre programme de télévision, la gestation de celui-ci est d'une cuisine qui nécessite la discrétion".

La publication de l'interview de Mr Lovérius par Philippe Vandenberghe nous a permis de rédiger une lettre ouverte au Conseil d'Administration de la RTBF, pour sa fameuse réunion du 15 mars 1999 (voir page 23).

Bien entendu, cette lettre,

nous l'avons également envoyée, quelques jours avant le fameux C.A., à plusieurs personnalités de la RTBF, aux directions des partis politiques ainsi qu'à la presse écrite.

La Libre Belgique interviewera notre coordinateur sur cette thématique, pour son édition des 13 et 14 mars 1999. L'article est intitulé "Le point n'est pas officiellement à l'ordre du jour, mais le JT pour enfants sera bel et bien sur la table du conseil d'administration de la RTBF, ce lundi : Les enfants de la télé doivent être ceux d'un JT". Cet article commence ainsi : "Doucement mais sûrement, la pression monte autour de la hiérarchie de la RTBF..."

CE PROJET EST PRIORITAIRE

Le même week-end, Le Soir consacre une page entière, avec amorce à la une, à une comparaison entre les services publics francophones et flamands de l'audiovisuel : la RTBF et la VRT.

Le dossier démarre par ce constat : "Faut-il ou non un Journal pour enfants sur une chaîne de service public ? Oui, a répondu depuis longtemps la flamande VRT..."

L'Administrateur général

Le JT pour enfants sera discuté

Jean-Marc Nollet, vice-président de la radio-télévision de service public, réclame un JT pour enfants depuis trois ans. Prochaine étape dans dix jours.

Vendredi dernier, Laurette Onkelinx, ministre-présidente de la Communauté française, réclamait publiquement un JT pour enfants. Et menaçait l'administrateur délégué Christian Druite de retirer les maigres neuf millions versés pour la couverture de la fête de la Communauté française (le 27 septembre) si un tel JT ne voyait pas le jour.

L'idée du JT pour enfants n'est cependant pas neuve (voir ci-contre). Si elle n'a jamais vu le jour, c'est sans doute faute d'une volonté de mener un tel projet à bien, mais aussi et surtout faute de moyens pour le réaliser. Ketnet, l'émission flamande, coûte un bon 50 millions annuels à la VRT (ex-BRTN). La situation financière de la RTBF est telle que le management est contraint de faire des choix et qu'il a un volant de manœuvre financier particulièrement réduit.

Au sein du conseil d'administration de la radio-télévision de service public, la volonté de lancer un JT pour enfants ne s'est jamais réellement dégagée. Les administrateurs de la majorité rouge-romaine n'ont jamais manifesté la moindre intention ni posé la moindre question à cet égard. Le seul qui ait porté ce projet, c'est l'Ecolo Jean-Marc Nollet, vice-président qui, avec Jean Guy (administrateur ex-PS), est revenu à plusieurs reprises à la charge depuis le 16 septembre 96. Donc bien avant que Christian Druite ne prenne la tête de la RTBF.

Dans la foulée de l'affaire Julie et Mélissa qui a soulevé la Belgique, dans l'optique d'une évaluation de la couverture par la RTBF, Jean-Marc Nollet avait, en effet, demandé que l'on étudie l'opportunité d'un projet de JT pour les 8-12 ans. Obstiné, il a reformulé depuis lors sa proposition à plusieurs reprises, sans susciter réellement l'enthousiasme de la part de la hiérarchie de Reyers. L'obstacle sans cesse avancé : le fric. Une obsession commune à Jean-Louis Stalport et à son successeur, Christian Druite. Si le premier a fait des choix (notamment en liant pour plusieurs années la RTBF par des contrats sportifs), le second n'a plus eu la possibilité d'en faire. Début 98 toutefois, en marge de l'émission «Contrepied» qui aborde le sujet, l'opinion publique se déchaîne. L'Association des téléviseurs actifs (ATA) monte au créneau et les présidents de parti signent la pétition de l'ATA. Il n'y a pas d'argent, fournit Christian Druite comme argument.

UN MINIMUM NON RETENU

En mai 98, lors de la confection des grilles, le directeur de l'information, Jean-Pierre Gallet, tente un compromis et propose d'insérer «Un regard d'enfant» dans la tranche 18 h 30 - 19 h 30, dès janvier 99. L'idée minimaliste agréée à Jean-Marc Nollet. Las! Lors du vote de la nouvelle grille, ce projet minimaliste avait disparu. Je suis convaincu qu'une telle émission, en relais à tous ceux qui s'occupent d'éducation aux médias, participerait de la mission d'éducation permanente de la RTBF, confie le Vert qui voudrait que, désormais, la télévision de service public se décide. Il regrette évidemment la manière cavalière dont la ministre-présidente, qui ne s'est jamais manifestée sur la question, s'approprie le projet en campagne électorale.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain et voyons l'avenir. Essayons de rendre ce projet viable, idéalement dans la tranche d'avant le JT de 19 h 30, quitte

à ce qu'il soit hebdomadaire au début. Mais qu'il existe!, insiste Jean-Marc Nollet, qui a demandé l'inscription du point à l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 mars. Je veux que l'on lance des équipes sur le projet et qu'un JT pour enfants soit à l'antenne en septembre!

Reste à trouver l'argent. J'ai ma petite idée, indique Nollet. Les droits sportifs pour la diffusion de la Ligue des champions doivent être renégociés. Soit 50 millions par an qui deviendront 80. Il suffit de ne plus rediffuser ces matches de football auxquels ne participe d'ailleurs aucune équipe de la Communauté française. En outre, ces matches sont relayés par TF1 et France 2. A la RTBF aussi, choisir, c'est renoncer!

C. S.

C.A. DU 26 AVRIL !

de la RTBF, Christian Druite, est interviewé et la première question concerne l'avènement d'un JT junior. Pour la première fois, Christian Druite affirme publiquement que "ce projet est **prioritaire**". Il devance d'ailleurs les décisions du Conseil d'Administration du lundi suivant en annonçant que "...pour le mener à bien, nous allons mettre un groupe de réflexion afin de cerner le type de Journal que nous voulons faire". Enfin !

UN GROUPE DE TRAVAIL

Nouvelle déclaration de l'Administrateur général, le lendemain du C.A. : Christian Druite, le 16 mars 1999, explique au Journal parlé de la RTBF (à 16 H et 18H), à propos du JT pour enfants : «...On a constitué un groupe de réflexion où l'on va très clairement définir quelle cible, quels gosses, quel âge, quelle pédagogie, quel discours, quels moyens... Nous allons budgéter et nous nous sommes promis de nous revoir avec le Gouvernement, non pas pour lui demander de solder la note mais pour lui expliquer le problème auquel nous sommes confrontés... Nous pourrions

dire que le contrat de gestion ne prévoit pas spécifiquement un journal pour enfants, donc on serait là dans une discussion juridico-budgétaire avec la Communauté. Or, le contrat ne le prévoit pas. Il prévoit des "émissions" pour enfants, ce que nous faisons. Bla Bla est quand même quelque chose d'extrêmement important. Mais on n'en est pas encore à discuter le dernier centime... Je pense qu'il faut d'abord avoir un projet crédible, cohérent, adapté et budgété. Et c'est à ce moment-là que chacun abat ses cartes sur la table. Les uns abattent leurs demandes, et les autres, leurs propositions... Il est clair qu'il faudra trouver du budget pour financer ce journal qui ne coûtera pas rien, contrairement à ce que l'on croit, parce qu'il serait grand temps que l'on comprenne que dans les services publics modernes, on ne peut plus dire que rien ne coûte rien ! Nous devons calculer notre coût au centime près : chaque coût de personnel, chaque coût de moyen, chaque achat, chaque investissement... Idéalement, on pourrait dire : qu'est-ce qu'on supprime pour faire cela ? Seulement quand nous regardons notre grille, qui est une belle grille de radio-télé-

vision de service public, il y a des choix déchirants. On ne va pas supprimer des pans entiers de ce que nous faisons pour pouvoir faire le journal pour les enfants. Nous devons essayer de faire avec...»

LE JT JUNIOR INTÉRESSE LES JOURNALISTES

Le 16 mars 1999, la direction de la RTBF avait organisé un petit déjeuner de presse pour commenter les décisions du Conseil d'Administration qui s'était déroulé la veille. Le sujet principal de cette rencontre est l'annonce du boni de la RTBF : 203 millions pour son exercice 1998. De quoi éponger un tiers de ses dettes !

Mais, apparemment, c'est la création d'un JT junior qui mobilise les journalistes de tous bords. Ce sujet conclut la plupart des articles publiés. On le retrouve même dans de nombreux titres : "Le JT pour enfants est à l'étude" (Le Soir); "Le JT des enfants toujours à l'étude" (Le courrier de l'Escaut); "Les bonis ne font pas le JT pour enfants" (Le Matin)...

Le Soir et La Libre Belgique le confirment : un groupe de travail planche sur ce JT junior à la Direction de l'information et au Centre de production de Liège. Les résultats sont attendus dans un mois (au C.A. du 26 avril).

DANS LE CADRE DES ÉMISSIONS D'INFORMATION

"Une négociation devrait ensuite avoir lieu avec la Communauté française", ajoute Pierre François Lovens, dans La Libre. Cela tombe bien ! Peu avant ce fameux conseil d'administration qui décide enfin de s'intéresser officiellement à ce JT pour les jeunes, Olivier Mukuna publiait dans Le Matin (16 mars 1999) cette déclaration de Mme Monica Glinneur, l'attaché de presse de Laurette Onkelinx : "...L'idée est réellement ambitieuse. Il s'agit de placer le projet dans le cadre des émissions d'information... La RTBF est décidée à faire aboutir ce projet pour l'année 1999. La question est de savoir si la chaîne peut, financièrement, le prendre. En ce qui nous concerne, nous attendons les études chiffrées de la RTBF. En fonction de cela nous verrons s'il faut suppléer à l'initiative..."

PLUS DE 30 MILLIONS

Ainsi, la plupart des remarques de l'A.T.A. seraient prises en compte. Il ne resterait qu'à décider de

le 15 mars à la RTBF

1986: « Noubanews », 1996: « Bla Bla Spécial »...

Les télévisions scandinaves ont lancé ce type de programme informatif destiné aux jeunes à partir des années 70. La Grande-Bretagne a suivi, comme d'autres pays, dont la Belgique. A la RTBF, l'idée d'un JT pour enfants n'est donc pas neuve. Ces JT constituent un journal à part entière et sont supervisés par le département de l'information, tandis que d'autres, produits par le service «jeunesse», sont intégrés dans des émissions enfantines.

A la RTBF, Françoise Wallemacq a lancé «Noubanews» en 1986, au sein de l'émission pour enfants, «Nouba Nouba» (1985-1989). Engagée pour réaliser un magazine, la journaliste s'inspire de l'exemple du «Petit Ligeur» pour créer la même chose en télévision, en utilisant les images du JT. Elle travaille en collaboration avec Actual Quarto, un journal destiné aux enfants et ados qui reprend les articles de presse en expliquant les mots compliqués.

Après un long silence télé, le besoin d'un JT pour enfants s'est de nouveau fait sentir lors des tragiques événements de l'année 1996. Dans l'urgence, Marianne Nihon et Karin Rondia mettent sur pied un «Bla Bla Spécial» au mois d'août 1996 pour dramatiser chez les jeunes téléspectateurs la perception des disparitions d'enfants. Un magazine d'actualité spécifique destiné aux enfants est déjà dans les cartons de Marianne Nihon qui coordonne les émissions «Bla Bla».

L'ATA (Association des Télé-spectateurs Actifs) demande à la RTBF de créer un journal télévisé quotidien pour les enfants. C'est la proposition qu'avait lancée Gérard Lovérius lors de la journée «Violence et télévision» du 19 novembre 1996.

Invité à l'émission «Contrepied» du 27 janvier 1998, l'administrateur général Christian Druite signale d'entrée de jeu sa mise : la RTBF ne dispose pas de

moyens financiers pour programmer un JT pour enfants, un projet qui pourtant correspond aux missions du service public et répond au droit fondamental de l'enfant à une information appropriée.

En mars 1998, l'ATA mobilise la société civile et les mouvements associatifs de la Communauté française. Ensemble, ils déposent une pétition réclamant un JT pour enfants auprès des partis politiques de la Communauté française, demandant au PS, PSC, PRL-FDF et Ecolo quelle solution financière ils préconisent. Les réponses sont unanimement favorables quant au principe de l'émission.

La RTBF reçoit favorablement cet appel : une première étape, sans nuire au projet final, consisterait à mettre en place un JT hebdomadaire qui dépendrait du Service «jeunesse».

L'ATA poursuit l'argumentation, insistant sur la nécessité pour le JT enfants de dépendre du département de l'information. Le code déontologique des journalistes garantit le pluralisme et interdit tout sponsoring des émissions d'information.

A la rentrée de septembre 1998, c'est l'impasse. Le projet disparaît des priorités de la RTBF qui abandonne même l'idée d'un hebdomadaire. En cause, toujours : le manque de moyens financiers et le fait qu'aucune disposition légale ne contraigne la RTBF à réaliser ce projet.

En passe de devenir un enjeu électoral, le JT junior réapparaît dans l'intervention de Laurette Onkelinx, lors des assises de l'audiovisuel consacrées, ce vendredi 26 février, à la violence à la télévision. La Ministre-Présidente rappelle à la RTBF le rôle que les télévisions peuvent jouer en matière d'éducation aux médias et exige le rétablissement de la présence d'un journal télévisé pour enfants sur les antennes de la RTBF.

DOMINIQUE LEGRAND

la fréquence de ce J.T. Si l'on tient compte de l'hypothèse du budget suggéré par Christian Druite avec l'assentiment de Gérard Lovérius ("On ne peut faire un tel projet en dessous de 30 millions", dans Le Matin, 17 mars 1999), il devrait être possible de mettre à l'antenne un JT relativement court (plus ou moins 5 minutes), du lundi au vendredi...

A.T.A., ALLIÉE DE LA RTBF

L'A.T.A. sera-t-elle ainsi une nouvelle fois l'alliée de la RTBF ? Grâce à sa patiente pression qui remettait également en question le Gouvernement de la Communauté

française, grâce aux 150 personnalités qui ont signé son Appel, grâce aux autres associations qui se sont exprimées, grâce à la presse écrite qui a jugé important de faire régulièrement le suivi de ce dossier auprès de ses lecteurs, la RTBF risque bien de recevoir davantage d'argent de la Communauté française pour étoffer ses programmes "citoyens".

Nous tenons, enfin, à signaler que plusieurs journalistes nous ont demandé de nous exprimer sur le contenu rédactionnel de ce futur JT : nous avons refusé de le faire car ce n'est pas notre rôle.

D'ici la fin avril, que tous

les artisans de cette future émission de la RTBF sachent que tout particulièrement le monde associatif et pluraliste reste déterminé. Ainsi, Jacques Sepulchre, Secrétaire général de La Ligue des Familles consacrait l'un de ses récents éditos dans Le Ligeur aux enfants et la télévision. A propos d'un "journal télévisé d'information pour les enfants et pour les jeunes", qu'il qualifiait de "revendication importante", il affirmait : "nous serons attentifs à la suite qui y sera donnée". La pression continue. Pour que le projet arrive à l'antenne. Et que ce soit un véritable journal télévisé junior. ■

Le JT pour les enfants est "dans le tube"

Le projet existe à la RTBF, reste à le financer au-delà des "injonctions" ministérielles qui n'ont pas lieu d'être. Piste européenne ?

Y aura-t-il un jour, sur la RTBF, un journal télévisé pour les enfants ? La réponse est oui. Le tout est de savoir quand et comment. Quand elle a frappé du poing sur la table, vendredi dernier, enjoignant à la RTBF de mettre un tel type d'émission à l'antenne, Laurette Onkelinx a oublié au moins deux choses, comme le rappelait fort opportunément "Le Soir" :

1. Un ministre, fût-il responsable de l'Audiovisuel et à ce titre "décideur" des implications budgétaires, n'a pas le droit de s'immiscer dans la fabrication des programmes, surtout depuis que le contrat de gestion a fait de la RTBF une "entreprise publique culturelle autonome".

2. Un projet de JT pour enfants existe bel et bien depuis plus d'un an et a été plusieurs fois débattu au sein du conseil d'administration.

QUE DU "POUR"

Si l'on ajoute encore les pressions de l'ATA, l'Association des téléviseurs actifs, et celles des mouvements associatifs qui se traduisent par des lettres de ministres et de députés, le dossier, actuellement sur la table du directeur de la télévision, Gérard Lovérius, fait déjà quelques bons centimètres d'épaisseur. "Il n'y a que du "pour" dans ce dossier. Comment d'ailleurs pourrait-on être contre ?", s'interroge Gérard Lovérius.

Le projet de Marianne Nihon (service Jeunesse) et Monique Hayoit (Programmes éducatifs) est ficelé et chiffré.

D'occurrence hebdomadaire -pour commencer- il coûte 12 millions en frais réel et 26 quand ont fait le total des prestations, des services, et notamment l'engagement ou le glissement de deux journalistes. Pour faire quoi ?

Une émission de 25 minutes qui comprendrait :

-un sujet de grande actualité (les avalanches par exemple);



-un sujet fabriqué avec l'aide des enfants qui filmèrent d'autres enfants (par exemple un portrait);

-un dossier sur une question de la semaine qui interpelle l'enfant (exemple, de l'époque : "C'est vrai qu'il y a de la vache folle dans mon hamburger?");

-un "coup de cœur" alternatif (par exemple le décryptage d'une pub, d'un clip, etc.);

-une séquence "Allô la Terre" en collaboration avec l'Unicef (centré sur les enfants du Sud);

-une question par téléphone en direct, etc.

CONSULTATION EUROPEENNE

Le projet existe donc, reste à le financer sans oublier les 600 millions de dettes à rembourser à concurrence de 60 à 70 millions par an. Prendre l'argent ailleurs ? Sans doute,

mais où ? Les émissions politiques qui ne peuvent plus être financées ? Cela ne fait que 2 millions ? L'aide spécifique à la couverture des fêtes de la Communauté française ? 9 millions mais il faudra bien les couvrir ? Le non-renouvellement du contrat de la Champion's Ligue ? Cela fait 50 millions mais il est acquis que le contrat ne sera pas renouvelé en 2000 et le récent plan triennal budgétaire en tient déjà compte.

Une piste intéressante : une collaboration internationale à travers l'UER. Les chaînes viennent de recevoir un questionnaire pour faire un état des lieux et des besoins. Assortis d'un petit coup de pouce du budget de l'Education, cela pourrait raccourcir le terme mais, ce ne sera en tout cas pas à la prochaine rentrée.

Ph. Vdb.

DOCUMENT

Lettre ouverte de l'A.T.A. aux administrateurs de la RTBF à la veille de leur réunion du 15 mars 1999

Ce lundi 15 mars 1999, le Conseil d'Administration de la RTBF traitera de la création d'un journal télévisé pour les enfants.

Depuis près de deux ans, l'A.T.A. (Association des Téléviseurs Actifs) prône

pareil projet. En mars 1998, elle publia un Appel en ce sens émanant de 150 personnalités du monde politique, culturel et social. C'est pourquoi l'A.T.A. tient à faire partager le fruit de ses réflexions aux administra-

teurs de la RTBF.

•••

Le 4 mars dernier, Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision à la RTBF, détaillait à La Libre Belgique un projet en ce sens, "ficelé

et chiffré". Il s'agit, en fait, d'une émission hebdomadaire "pour commencer" de 25 minutes. Cette formule d'un hebdomadaire, même pour démarrer, est contestable pour trois raisons :

- 1 : Gérard Lovérius ne prévoit pas explicitement la durée de la période d'essai sous forme d'hebdomadaire et la date où débutera la formule quotidienne.
- 2 : Si la formule hebdomadaire est nécessaire pour rôder l'équipe d'un futur JT quotidien, on ne comprend pas pourquoi le projet présenté par Mr Lovérius présente des rubriques que l'on retrouve habituellement dans des magazines de type hebdomadaire mais qui ne sont guère pratiquées dans un JT quotidien : une question par téléphone en direct, une séquence "Allô la terre" en collaboration avec l'UNICEF, un "coup de cœur alternatif", un sujet fabriqué avec l'aide d'enfants qui filmeraient d'autres enfants, etc. Il s'agit là d'excellentes idées de rubriques... pour un magazine hebdomadaire mais la demande exprimée entre autres par La Ligue des Familles, le Conseil de la Jeunesse, l'A.T.A., etc., ne concerne pas ce type d'émission.
- 3 : D'autres expériences de JT pour enfants ont été directement mis à l'antenne à un rythme quotidien. C'est le cas pour "Studio.Ket", le JT de la télévision de service public flamande. Entre la décision de sa création et sa mise à l'antenne, les préparatifs ont duré 3 mois. Depuis le 1er décembre 1997, il est diffusé chaque jour, du lundi au vendredi, dure 12 minutes et est réalisé par une équipe d'une quinzaine de personnes. Leo De Bock, le rédacteur en chef et producteur de "Studio.Ket" vient de nous confirmer que le coût de la première année de mise à l'antenne de son émission a été de 55 millions, frais de personnel inclus.

• • •

Proposition : nous demandons à la RTBF, vu ses moyens financiers limités, dans sa période de démarrage, de mettre à l'antenne, du lundi au vendredi, un JT quotidien de quelques minutes, la seconde étape étant de développer la durée quotidienne attribuée à cette émission.

Pourquoi tenons-nous tant à une formule quotidienne ? Tout d'abord parce qu'il nous semblerait abusif de nommer JT une émission programmée une fois par semaine. Ainsi, le Dictionnaire

Historique de la Langue Française (Robert, 1998) définit le journal télévisé comme un bulletin quotidien d'information.

Ensuite, le rôle pédagogique d'un quotidien n'est pas le même que celui d'un hebdo. Il doit donner envie au jeune de s'informer quotidiennement.

Enfin, le rythme quotidien permet d'informer de façon appropriée très rapidement les enfants. Pour rappel, l'A.T.A. a lancé son appel à 150 personnalités, dans la foulée des événements tragiques liés à la découverte des enfants assassinés. L'absence d'un lieu d'information au quotidien pour les jeunes s'était fort ressentie et la RTBF avait été obligée d'y pallier par la réalisation d'un "Bla Bla Spécial" en août 1996. Pareil JT quotidien aurait été également fort utile, le jour de l'évasion de Marc Dutroux ou de l'assassinat de Sémira Adamu.

• • •

L'A.T.A. s'étonne que la présentation publique par la RTBF d'un projet "JT pour les enfants" ait été faite par Gérard Lovérius et non par Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'Information de la RTBF.

Le projet présenté a été préparé par des représentants du Service Jeunesse et des Programmes éducatifs. Pourtant, les émissions d'information telles que les JT relèvent du Service de l'Information.

C'est donc ce Service qui aurait dû, selon nous, préparer ce projet de JT.

Seules les émissions émanant de ce service doivent appliquer le code de déontologie des journalistes. Celui-ci garantit le pluralisme de l'information et interdit tout sponsoring des émissions d'information.

Si pareilles précautions sont prises pour le travail journalistique destiné aux adultes, on ne comprendrait pas pourquoi elles ne s'appliqueraient pas aux informations destinées aux enfants.

• • •

Pour toucher plusieurs tranches d'âges du jeune public, les multidiffusions de ce JT seraient utiles. L'A.T.A. a déjà proposé, à plusieurs reprises : une diffusion, sur la Deux, pour les plus jeunes, avant ou après la diffusion de "Bla-Bla"; une diffusion, sur la Première chaîne au cours de la demi-heure qui précède le 19H30; une rediffusion en boucle, le lendemain matin, pour que les écoles puissent utiliser ce matériel pédagogique, même sans devoir nécessairement le magnétoscoper.

En espérant que ces propositions nourriront vos réflexions. ■



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gloria Kellner,
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L'A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse. Merci d'avance.

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

SANS DIALOGUE ?

L'émission "Au nom de la loi" reçoit beaucoup de droits de réponse. Bien entendu, il est impératif que ceux-ci ne puissent à aucun moment inquiéter la liberté d'investigation et d'expression des journalistes.



Par contre, si la RTBF ne donne suite qu'aux droits de réponse qu'elle est légalement obligée de diffuser, les téléspectateurs peuvent se sentir orphelins de tant d'informations ou de droits de répliques ainsi classés sans suite.

Le 8 janvier 1999, nous avons faxé la lettre suivante à Mr Marc Dechamps, le producteur du célèbre magazine du Centre de la RTBF Charleroi, Au nom de la loi : "...Je découvre dans le mensuel Alternative Libertaire la présentation d'un droit de réponse que votre émission n'a pas jugé opportun, semble-t-il, de diffuser sur antenne. Sans prendre position pour ou contre, je trouve que la lecture de ce document est intéressante.

C'est pourquoi j'aimerais vous poser trois questions dont les réponses pourront faire l'objet d'une publication dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?".

- 1 : Ne trouvez-vous, même si vous ne partagez pas les opinions émises, que pareil texte peut être utile au téléspectateur ?
- 2 : Quels sont les éléments de cette demande de droit de réponse qui sont faux ?
- 3 : Une émission telle

qu'au Nom de la Loi n'aurait-elle pas intérêt à prévoir régulièrement une rubrique "droit de réplique" qui permettrait un certain dialogue ?"

MARC DECHAMPS ET CHRISTIAN DRUITTE RÉPONDENT

Le jour même, Marc Dechamps nous faxe la réponse suivante : "Je reçois à l'instant votre courrier m'interrogeant notamment sur l'opportunité de diffusion du droit de réponse qui nous avait été envoyé par Mme Régina Louf, qui n'a pas été diffusé sur nos antennes mais qui a été publié par le mensuel "Alternative Libertaire".

La matière du droit de réponse est traitée à la RTBF par l'Administrateur général lui-même, qui s'entoure habituellement des avis des auteurs de séquences et du service juridique ; la déontologie de la RTBF prévoit encore que les contacts avec la presse — plus encore lorsque ceux-ci peuvent mettre en cause la politique de l'entreprise — sont du ressort de l'Administrateur général. Je communique donc votre courrier et son annexe à celui-ci..."

L'Administrateur général de

la RTBF prit position sur ce dossier, le 15 janvier 1999 : "...Je ne peux souscrire à vos propositions. En matière de droit de réponse, nous évoluons dans un contexte strictement légal et juridique.

Quand nous nous voyons contraints à diffuser un droit de réponse, nous le faisons.

Lorsque notre analyse ne nous met pas en devoir de le faire, parce que nous n'avons commis aucune faute, il n'y a aucune raison de porter le débat sur la place publique sauf à vider de son sens la procédure du droit de réponse..."

POURTANT

Tous les médias ne partagent pas l'option de la RTBF.

Ainsi, le quotidien Le Matin publie dans son édition du 30 janvier 1999 une longue lettre du Président de la Fédération évangélique francophone de Belgique. Une note de la rédaction la précède : "La lettre qui suit nous a été envoyée comme un droit de réponse, mais n'en remplit pas les conditions. Par courtoisie et souci de nourrir le débat, nous la reproduisons ici".

Le Matin viderait-il ainsi de son sens la procédure du droit de réponse ? ■

Le droit de réponse refusé par Au nom de la loi

Voici le droit de réponse que l'avocate de Regina Louf a adressé à la RTBF, émission Au Nom de la Loi et que celle-ci a refusé de diffuser le 9 décembre 1998.

Votre émission Au Nom de la Loi du 25 novembre dernier, intitulée XI point final, fait suite à deux reportages que vous avez diffusés les 18 février et 3 juin 1998, qui ont pour point commun de mélangier dénoncer que mon témoignage auprès des enquêteurs de l'équipe de Neufchâteau serait entièrement faux.

Votre dernière émission porte, encore, une fois, gravement atteinte à mon honneur et à ma crédibilité, tant par vos affirmations non prouvées que par les termes utilisés. Vous n'hésitez pas à affirmer apporter "la vérité" aux téléspectateurs, tout ce que j'ai déclaré serait faux, il s'agirait de bobards, de délirantes pornographiqués.

Je comprends que le récit de ce que j'ai vécu choqué ou heurté les égens. Il s'agit de faits hors du commun et, comme je le raconte, il m'a fallu beaucoup de temps pour mettre des mots sur ces faits. Je comprends mal, en revanche, le déferlement de haine suscitée à mon égard dans certains médias. Les psychologues expliquent ce phénomène comme une réaction courante liée au dévoilement d'inceste ou d'abus sexuels sur des enfants. Je n'ai pas l'impression d'avoir écrit un ouvrage pornographique et vous laissez la liberté de cette interprétation.

Je me permets de vous rappeler que le collège de psychologues de la KU, qui m'ont examinée estime que mon témoignage peut être utilisé comme un élément de l'enquête.

Suite aux réactions sans nuances publiées par la presse, l'un des co-auteurs du rapport, le professeur Igodt, a voulu encore préciser dans la suite que j'ai été traumatisée par des abus sexuels massifs dans [mon] passé. Ses déclarations, dit-il, choquent naturellement les gens, ce qui amène automatiquement un réflexe de déni. Il faut vérifier ses déclarations afin de séparer la réalité de la fiction. Si elles sont véridiques, cela représente un pas en avant pour l'enquête. Si elles ne sont pas vérifiées, alors, il n'est toujours pas possible d'affirmer que tout ce que déclare cette femme est faux. Dans notre rapport, nous disons que le récit de XI ne peut suffire comme preuve dans une enquête. Si d'autres interprètent ceci comme une indication qui permettrait de dire que XI ne doit pas être prise au sérieux, il s'agirait d'une grossière erreur.

Vous dites que le seul point où je dirais la vérité serait l'existence de relations sexuelles consentantes à 14 ans avec un adulte. Vous minimisez considérablement la portée des aveux de cet

homme. En réalité, c'est la seule personne avec laquelle j'ai été confrontée par la justice. C'est lui qui m'a livrée aux abusés d'enfants que je décris dans mon livre. Lors de la confrontation, selon les propres termes du Parquet, il a admis avoir eu des relations intimes avec moi lorsque j'avais un âge très précoce - entre ses 12 et ses 16 ans - et lui la quarantaine. Il précise que ma propre mère connaissait et tolérait cette relation, qu'elle lui avait d'ailleurs confié la clé de notre maison et le laissait m'emmenner où et quand il voulait. Il a avoué également m'avoir "prêtée"...

Ma mère, qui niait ces faits, a fini par les reconnaître. Ces aveux partiels - démontrent que mes parents avaient menti, ce que prouvait déjà un rapport d'écoutes téléphoniques, et que mes amis de classe, qui confirment une partie de mes déclarations, ont dit la vérité.

Le jour de ces aveux, le Parquet de Gand a décidé de cloîtrer mon dossier. Sachant que des relations sexuelles entre un adulte et une fille de 12 ans constituent légalement un viol et qu'aucun consentement n'est possible à cet âge, comment pouvez-vous affirmer et prétendre savoir que j'étais consentante ?

Enfin, les parquets concernés ont actuellement arrêté les enquêtes en disant qu'ils ne pouvaient trouver d'éléments confirmant ni informant mes dires. Ces dossiers peuvent être rouverte à tout moment et ces déclarations ne constituent aucunement une vérité judiciaire.

Je suis consciente de la difficulté d'apporter des preuves judiciaires. Ce rôle ne m'incombe pas. J'ai accepté de parler de ce que j'avais vécu parce que d'autres enfants sont concernés. C'est une chose très difficile.

Le contexte éminemment énonciatif en Belgique des viols et meurtres d'enfants a dû contribuer à la médiatisation de mon témoignage, ce dont je ne suis pas responsable.

A tous ceux qui exploitent ces sujets dans les médias, je demande de traiter, avec un minimum d'éthique et de respect, les victimes d'abus sexuels.

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

★ Pour Regina Louf, P. Van der Smissen